

LES TRIBULATIONS DE LABEL, "NEGOCIANT-VOYAGEUR" SUR LES HAUTS PLATEAUX MALGACHES (1800-1803)

par
J.C. HEBERT

Il semble que Label soit arrivé à l'île de France en 1777. C'est ce que l'on peut déduire d'une lettre, datée du 13 mai 1779, qui marque le début des relations de notre personnage avec Céré, naturaliste, directeur du Jardin des Plantes dans l'île. L'homme qui signait Le Bel, « habitant aux plaines St Pierre », écrivait :

« M(onsieu)r,

Je me hasarde co(m)m(e) curieux des nouveaux arbres que notre colonie nous fournit, p(ou)r vous demander des girofliers ; si ma demande est accordée, il fera nombre des 30 sortes de différents fruits que j'ai réunis depuis deux ans que je suis habitant. Et vous pouvez être assuré que vous ne pouvez, M(onsieu)r, les confier en meilleurs mains... » (1).

Les relations ébauchées entre les deux hommes durent se faire plus étroites par la suite. Label sut se faire apprécier, puisqu'il fut affecté au célèbre Jardin des Pamplemousses en qualité de commis aux écritures.

Quelques années plus tard, il put se rendre acquéreur d'un bateau et se lança dans le commerce de traite. Son négoce semble l'avoir mené principalement sur la côte africaine, au Mozambique, et de là, aux îles Seychelles où il

(1) Extrait des *Lettres du Jardin de l'Isle de France*. Vol. 2, p. 324. Nous remercions Madame Ly-Tio-Fane de nous avoir signalé cet ouvrage. Sur Céré, on consultera avec grand profit le livre que Madame Ly-Tio-Fane lui a consacré : *The Triumph of Jean Nicolas Céré and his Isle Bourbon collaborators* (Mauritius and the spice trade), 2 vol., Paris 1970, 302 p. (Le monde d'Outre-Mer. Documents, XIII).

aurait introduit des esclaves. Ces îles, situées au nord-est de Madagascar, n'étaient d'ailleurs qu'un relai pour atteindre les Mascareignes, sur le trajet normal commandé par la direction des vents alizés (2).

La Révolution française ne lui amena que des déboires. Le fait est que la traite fut interrompue presque totalement pendant une dizaine d'années (3). D'autre part, ses nombreux débiteurs ne le payaient pas, et il se trouva lui-même aux abois.

En 1797, il acheta un nouveau bateau, le brick *l'Elisabeth*. Ses créanciers le firent saisir. Il put néanmoins lever la saisie, et, ayant fait l'achat de marchandises de traite, il partit de l'île de France le 14 thermidor an VI (3 août 1798) pour commercer à Madagascar.

Mal lui en prit. Il n'y avait pas sept jours qu'il était arrivé en rade de Tamatave que son brick fut saisi par les Anglais, le 24 thermidor (13 août), alors qu'il chargeait du fret. Il sauva néanmoins une partie de sa cargaison, mais se fit ensuite voler, et eut son magasin incendié.

Là-dessus, il fut atteint par les fièvres et resta malade une année durant (1799). Pour se remettre, il alla « dans les montagnes » où il accomplit un séjour de huit mois. C'est à cette époque qu'il fit la connaissance de Michaux (4), botaniste, installé à Isatrana avec Chapelier (5), et dont il parle dans sa lettre à Magallon (6) du 30 floréal an X (20 mai 1802).

(2) Voir les cartes marines et croquis explicatifs dans Filliot : *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIIIème siècle*. Paris, ORSTOM, 1974. Notamment, carte du trafic local, p. 105.

(3) Auguste Toussaint, dans un livre : *La Route des Iles. Contribution à l'histoire maritime des Mascareignes*. Paris, SEVPEN, 1967, p. 493, remarque qu'il y eut sept années (de 1795 à 1801 inclusivement) durant lesquelles on ne relève aucune opération de traite négrière, ce qui s'explique du fait de sa prohibition par les Assemblées des îles, obéissant tardivement aux consignes révolutionnaires de la métropole.

(4) Michaux (1746-1802), Elève du botaniste Jussieu, André Michaux explora la flore de l'Europe, de la Perse et de l'Amérique septentrionale. Membre de l'expédition Baudin qui devait explorer les terres australes, il l'abandonna à l'île de France (1801) pour se consacrer à Madagascar où il mourut bientôt des fièvres (nov. 1802).

(5) Chapelier, naturaliste voyageur qui effectua sur la côte est de Madagascar un séjour de douze ans à partir de 1794. Il y fit de remarquables travaux de botanique et mourut âgé de 28 ans le 6 décembre 1806.

(6) Magallon de la Morlières François Louis, comte de (1754-1825). Militaire et administrateur. En qualité de général de division il reçut le 17 pluviôse an III, le commandement des troupes envoyées à l'île de France sur l'escadre de l'amiral de Sercey pour soutenir les agents du Directoire Baco et Burnel chargés d'y faire exécuter le décret d'abolition d'esclavage. Arrivé à l'île de France, il refusa de faire marcher les troupes contre les colons et approuva le renvoi des agents, le 19 juillet 1796. Demeura chargé du commandement des troupes de la colonie jusqu'au 28 juillet 1800 où, par la mort du gouverneur

Fin 1800, Lebel se trouve à Iaroka, petite bourgade sur le fleuve du même nom (aujourd'hui le Rianala), située sur l'itinéraire des traitants allant de Tamatave en Ankey, sur le chemin des hauts plateaux de l'Imerina.

En mars 1801, après quatre mois de séjour à Iaroka, contraint, dit-il, « d'aller en voyage pour vendre ce qu'il avait pu sauver » (on s'étonne qu'il lui soit resté encore des marchandises depuis août 1798 !) il partit pour l'intérieur, ayant formé une petite expédition grâce aux relations qu'il s'était faites. Dans une lettre à Céré (7), il avoue qu'il avait reçu pour femme la petite fille unique de Tama-Sin-Dia (Toamasin'andria) des mains de son grand-père et qu'il était lié avec Tsialana, frère du roi Zakavola, chef de Tamatave. Ses relations semblent encore avoir été meilleures avec les gens de Iaroka où il se familiarisa avec la langue indigène. Il engagea des « marmites », c'est-à-dire des porteurs, et s'enfonça dans la forêt de l'Est, en direction de l'Ankey. Là, il devait attendre plus d'un mois la saison de la traite (il ne pouvait ramener d'esclaves avant que les bateaux ne fussent annoncés sur rade), et il en aurait profité pour continuer sa route en direction de Tananarive, dépassant les montagnes de Tanambolo (l'Angavo) en prairial de l'an IX (fin mai-début juin 1801).

A ses dires, il aurait contracté des « liaisons étroites » avec « Dianampoïne (Andrianampoinimerina), souverain du pays d'Ancove et d'Emir » (lettre au général Magallon du 30 floréal an X, 20 mai 1802), ce qui n'est peut-être qu'un euphémisme pour dire qu'il ne le rencontra point, la « liaison » se faisant par personne interposée (?).

En tout cas, il franchit la chaîne de montagnes « extrêmement hautes du Tanaboul (Antanambolo = Angavo), courant nord et sud, et paraissant être le point le plus élevé de l'île ». Ces montagnes, dit-il, « séparent le pays (forment frontière) du nord d'Emir (Imerina) occupé par les Oves (Hova) », et il précise : « Je les ai dépassées en prairial an IX ». Malheureusement, il ne nous dit pas s'il atteignit Tananarive. On pourrait le supposer puisqu'il prétend avoir noué des « relations étroites » avec Dianampoïne ; mais pas plus qu'il ne décrit la ville, il ne dépeint le grand roi Andrianampoinimerina qui s'était installé dans la capitale depuis quelques années seulement.

S'il avait effectivement rencontré Andrianampoinimerina au cours de son premier voyage après avoir franchi les montagnes d'Antanambolo, situées à l'ouest du Mangoro, il n'aurait pas manqué de l'annoncer au général Magallon.

Malartic, il devint gouverneur général des îles de France et de Bourbon jusqu'à l'arrivée du capitaine-général Decaen, le 16 août 1803. Il passa ensuite à l'île Bourbon comme lieutenant de Decaen jusqu'au 23 mars 1806. Obtint alors son retour en France où il commanda la 15^{ème} division militaire du 11 novembre 1807 au 3 septembre 1814. Il prit sa retraite le 22 février 1815. — Extrait du « *Dictionnaire de biographie mauricienne* » par A. Toussaint. *Soc. de l'histoire de l'île Maurice*, 2 février 1941, Fasc. I, p. 27.

(7) Lettre du 22 prairial an X (10 juin 1802), publiée par J. Valette. *Deux documents sur la côte est de Madagascar*. B.M., 1968, pp. 174-176.

Or, il n'en dit mot dans sa lettre du 20 mai 1802 ; et ne parle que de la périodicité des marchés qui se tiennent le mercredi de chaque semaine. Il n'aurait donc atteint qu'Ambohiboromanga, village situé entre l'Imerina et la lisière de la forêt de l'Est où avait lieu le marché du Mercredi (8).

Ses opérations de traite terminées (en juin 1801 ?), le retour fut assez précipité. Lebel se méfiait des brigands qui hantent les défilés, et il les laissa « par une marche célère ».

Il revint à l'île de France à une date qui ne nous est pas connue. Il adressa la relation de son voyage à son ami Céré, au moyen de plusieurs lettres — qui, malheureusement, n'ont pas été retrouvées jusqu'à ce jour —. Céré les communiqua au gouverneur Magallon qui, selon Lebel, y trouva intérêt.

Nous ne possédons que deux lettres de cette époque :

— celle du 30 floréal (an X), soit le 20 mai 1802, qu'il adressa au général Magallon pour l'informer d'un nouveau voyage qu'il comptait entreprendre dans l'intérieur de Madagascar, à ses frais,

— celle du 22 prairial an X (10 juin 1802), datée du « Port Nord-Ouest de l'île de France », adressée à Céré, et sollicitant une audience du général Magallon pour obtenir son aide... et principalement des facilités d'acquisition de poudre. Il comptait ramener en septembre de la même année 10 000 bœufs (le chiffre paraît énorme) « d'une qualité inconnue ici » (à l'île de France)... et « un million de riz blanc » (9).

Nous en donnons ci-dessous un extrait :

« Depuis l'absence du citoyen Dumaine (10), les Bétsime-sara sont devenus irrésonnables et semblables à des enfants indociles. Ils s'imaginent que les Français ont peur d'eux. Depuis la prise de Foulepointe par les Anglais (11) et la conduite irréfléchie des Français, leurs actions ont toujours été d'accord avec leur opinion. La tentative contre Zakavola (12) pour l'amener icy rend difficile la continuation de priorité ou plutôt d'autorité que le Gouvernement avait dans ce pays et si on y prend garde, la côte de l'Est de cette isle sera inaccessible »...

(8) Sur cette question, voir notre article à paraître : *Les marchés en Imerina avant Andrianampoinimerina. L'origine arabe des marchés sur les hauts plateaux malgaches.*

(9) Cette lettre a été publiée en entier par J. Valette. B.M., 1968, p. 174-176. *Deux documents sur la région de Tamatave en 1802.*

(10) Dumaine, chef des traites à Madagascar, résidait à Foulpointe, qu'il quitta lorsque les Anglais eurent ravagé la « palissade », fin 1796 ou début 1797.

(11) En novembre 1796.

(12) C'est en 1801 que Magallon ordonna d'arrêter Zakavola pour l'amener à l'île de France. On ne put y réussir. En septembre 1803, Zakavola fut sagayé par ses sujets.

« Cependant je partirai quoiqu'on en dise si tôt que j'aurai de la poudre, mais comme il en manque dans le commerce, je crains bien que si je ne suis pas aidé de la protection du Gouvernement, les moyens, les dispositions et les grandes dépenses que j'ai fait dans le dessein d'ajouter (sans guerre), d'acquérir par mes travaux un immense pays encore inconnu ou une importante colonie à ma patrie, toutes mes dépenses, dis-je, devenant nulles, n'amènent ma ruine. Disons encore que par mes relations de commerce je pourrais en 9bre prochain rendre au bord de la mer dix mil bœufs d'une qualité inconnue ici (ils sont d'aussi bonne qualité que ceux qu'on mange à Paris) et j'aurai pu y joindre environ un million de riz blanc : Je dirai encore que j'ai assés de connaissance locales et du commerce pour ne pas trop m'avancer et m'exposer en vain ».

Au reçu de cette lettre, Céré recommandait chaudement son ancien commis au ministre de la Marine à Paris. Dans une lettre de Céré au ministre, datée du 30 prairial an X (18 juin 1802), nous lisons :

« Voila aussi, citoyen Ministre, une lettre à votre adresse et une autre au général Magallon, du (citoyen) Le Bel, négociant et voyageur à Madagascar, qui a été autrefois commis aux écritures du jardin, ... Personne à mes avis ne connaît mieux cette isle immense que lui, et peut-être, jugez vous à propos de l'y employer en conséquence » (13).

Venant d'une sommité telle que Céré, la recommandation était de poids, mais il est douteux qu'il en reçut une aide matérielle. Il ne semble pas que Lebel ait accompli le voyage qu'il se proposait d'effectuer en septembre (1802). Toutefois, avec quelques mois de retard, il repartit pour un second voyage dans l'intérieur de Madagascar, en nivôse de l'an XI (23 décembre 1802 au 20 janvier 1803), faisant voile sur le brick *Le Dauphin* (14).

Pour ce deuxième voyage, nous disposons de deux récits tardifs puisque rédigés plus d'une dizaine d'années après les événements. Le plus complet est celui, écrit en 1816, destiné au gouverneur anglais Farquhar (15) de l'île Maurice.

(13) Arch. Nat. Col. C 4-116. Nous n'avons pas retrouvé aux Archives Nationales la lettre que Lebel écrivait au ministre, qui n'est pas jointe à celle de Céré, non plus que la réponse ministérielle.

(14) Bateau non inventorié dans la liste des navires effectuant le grand cabotage ni dans ceux enregistrés à l'île de France pour la période de 1773 à 1810, étudiée par Auguste Toussaint. *La Route des Iles*, Paris, SEVPEN, 1967.

(15) Farquhar avait entrepris de s'informer très sérieusement sur Madagascar, et était entré en relations avec les anciens traitants français susceptibles de lui fournir les meilleurs renseignements. Il avait contacté Lebel.

L'autre qui lui est antérieur (18 mars 1815), mais beaucoup moins détaillé, se trouve dans une lettre que Lebel adressa à B. de Froberville avec qui il était entré en correspondance (16).

Dans son récit adressé au gouverneur anglais en 1816, Lebel prétend que ce fut à l'instigation de Magallon, qui avait apprécié les premiers documents soumis, qu'il entreprit ce voyage.

Il ne faut pas apporter un crédit aveugle à cet écrit de circonstance, car preuve est rapportée par la lettre datée du 30 floréal (an X), qu'il se lança dans l'aventure à ses frais. Il en fit part seulement au général Magallon afin d'être secondé au besoin ; il demandait que lui soient procurés une carte, un graphomètre, une boussole et un octân, et signait sa missive « Lebel, Négociant de l'Isle de France. Voyageur à l'Isle de Madagascar ».

Cependant, Magallon lui aurait demandé de se faire accompagner par un autre traitant, qu'il ne connaissait pas encore, Lasalle, habitant Mahanoro (près de Foulpointe ?) où il vivait maritalement avec une malgache, nommée Samongourou (ou Angourou), sœur du chef Finedou.

D'après les deux exposés de Lebel relatant son voyage, ses relations avec Lasalle, son compagnon de route, s'aigrirent assez vite, au point qu'arrivés sur les hauts plateaux du centre de l'île, Lasalle aurait tenté de l'emprisonner ; au retour, il lui aurait volé une partie de ses esclaves et marchandises dont il aurait fait cadeau au chef Finedou. Mais ce dernier lui aurait rendu son bien.

Il se fit également voler deux esclaves et de la poudre à fusil par Soratch (Soratra), oncle maternel de Faux (Vao ?), fils de Finedou. Ce Soratch avait été « autrefois, chef de l'isle du lac » (Nosy Ve ?).

*
* *

Lebel, au contraire des autres traitants de l'époque dont les récits de voyage nous sont parvenus, n'a pas précisé de façon détaillée l'itinéraire suivi. A noter que Lasalle, également, n'a pas laissé le récit de son voyage. Cependant il n'est pas douteux que les deux hommes parvinrent tous deux sur les hauts plateaux (17).

(16) Barthélémy Huet de Froberville, officier de l'armée des Indes, s'était retiré à l'île de France vers 1780. Esprit curieux, collectionneur passionné, il avait entrepris de réunir toutes les connaissances de son temps concernant Madagascar. En 1816, il vendit sa collection à Sir Farquhar, gouverneur de l'île Maurice, et celle-ci est aujourd'hui conservée au British Museum. Ranaivo (Fl.) et Valette (J.) ont entrepris en 1963 la publication de son œuvre majeure, mine inépuisable de renseignements sur l'état social et la langue malgache, *Le Grand Dictionnaire de Madagascar*, dont la première partie (jusqu'à la lettre M) a paru au *Bulletin de Madagascar*.

(17) Lasalle a laissé des informations intéressantes sur les peuples de la côte est et de l'intérieur. Elles furent recueillies de sa bouche par d'Unienville en 1815. Nous en préparons la publication.

Au départ de la côte est, il est certain que Lebel dût repasser par Iaroka et par l'Ankay, pays des Bezanozano. Dans sa lettre au général Magallon, il manifestait son intention de retourner dans cette dernière région, où il avait « eu des conférences avec un de leurs chefs que j'ai rencontré dans les bois d'Ancaye à mon précédent voyage ». Il se proposait surtout de reconnaître une voie d'eau qui aurait permis de relier l'Ankay à la mer en remontant le Mangoro vers le nord, puis en rejoignant la côte vers l'Est par le Maningory. Trompé sans doute par l'assonance des deux noms de rivière, il pensait en effet qu'une communication existait entre elles, peut-être par l'intermédiaire de quelques lacs de l'intérieur (il ne dit mot cependant du lac Alaotra), et il escomptait trouver ainsi un itinéraire plus facile pour la traite.

Lebel n'accomplit pas le périple vers le nord du Mangoro annoncé au général Magallon. Il s'enfonça au contraire loin dans l'intérieur, en compagnie de Lasalle.

Dans sa lettre adressée à Froberville le 18 mars 1815, il exposa que son voyage dura deux ans, la première partie en tout cas étant accomplie en compagnie de Lasalle.

De l'Ankay, Lebel alla directement à Imenabe (18) au nord de l'Andrantsay, et au S.-O. de l'Imerina, sans passer par Tananarive. Il fut reçu par le chef Diambenialama. Ses relations avec Dianampoïne n'étaient donc pas si bonnes qu'il ne le laissait croire. Il est vrai que les traitants d'esclaves recherchaient de préférence aux *hova* (individus de teint clair et de complexion délicate) les *mainty* (individus de teint noir et plus robustes) qui constituaient une main-d'œuvre plus appréciée aux îles Mascareignes. L'Imerina était principalement peuplée de *hova*, et l'Andrantsay dont l'Imenabe était un territoire vassal de *mainty*, dont les colons de l'île de France et de la Réunion offraient un meilleur prix.

Les membres de l'expédition semblent avoir été assez nombreux. Avec lui, Lebel avait emmené :

- 22 Betanimena que lui avait remis « ses père et mère » en qualité de porteurs, et qui lui restèrent toujours fidèles.
- 8 Antaivongo que lui avait remis Tsialana, mais qui le « provoquèrent plus de vingt fois ».
- des Betsimisaraka et des Antatsimo.

(18) Il n'est pas exact, contrairement à ce qu'a écrit J. Dez, que les termes *Andrantsay* et *Menabe* aient été synonymes à l'époque. Imenabe était le nom d'une petite province, située au sud-ouest de Tananarive, avec pour capitale Menaberoarivo, mais cette province était plus ou moins vassale de l'Andrantsay, situé plus au sud, dont la capitale était Ifandana. Le mot *menabe* signifie « fief indépendant », par opposition aux terres *menakely*, fiefs suzerains sous la coupe de l'autorité centrale.

Pour l'histoire de l'Andrantsay, on consultera : J.Y. Marchal, *Contribution à l'étude historique du Vakinankaratra*. Bull. Mad. N° 250 (mars 1967), p. 241-280. J. Dez, *Le Vakinankaratra. Esquisse d'une histoire régionale*. Bull. Mad. N° 256 (septembre 1967), p. 657-702.

Dans l'Imenabe, au nord de l'Andrantsay, il aurait risqué d'être empoisonné (ou assassiné) par ses porteurs antaivongo, sur l'instigation de Lasalle, et il s'échappa en Imamo, pays situé au nord, et donc à l'ouest de Tananarive.

Une quinzaine de jours lui suffirent pour obtenir des secours et il vint porter plainte au roi d'Andrantsay, suzerain de l'Imenabe. Ce chef d'Imenabe fut condamné à lui payer sur le champ cinquante bœufs dont Lebel garda dix, les autres revenant à ses sauveteurs, outre dix esclaves. Par la même convention la province d'Imenabe devenait sa « garantie » dans l'attente d'une rançon de 200 bœufs et 33 esclaves, qu'il ne perçut pas, mais que le « grand seigneur d'Andrantsay » aurait touchée à sa place après son retour à la côte. Cette rançon a sans doute signé la mort du petit royaume d'Imenabe, et on pourrait la dater de 1803 (?).

C'est pendant qu'il était en Imenabe que le roi de l'Imerina du Sud Ramaromanompo, le fit mander à sa capitale, Anosizato (19), et lui lança un défi pour fabriquer de la poudre, dont il avait sans doute grand besoin pour se défendre contre les emprises incessantes et inquiétantes d'Andrianampoinimerina.

Lebel fit à cette occasion la connaissance de toute la famille royale :

- Ramaromanompo, fils du défunt roi Andrianamboatsimarofy chassé de Tananarive, roi de l'Imerina du Sud, résidant à Anosizato.
- Reni-Amboa, sa femme favorite.
- Razafin'Amboa, fille de Ravaonimerina, adoptée par Reni-Amboa.
- Andriantomponimerina, beau-frère de Ramaromanompo, marié à Ravaonimerina.
- Ravaonimerina, fille du défunt roi Andrianamboatsimarofy, mariée à Andriantomponimerina et que convoitait Andrianampoinimerina.

Bien que Lebel eût gagné le défi, Ramaromanompo refusa de livrer les esclaves promis. Lebel fut même expulsé du territoire ; il confia ses marchandises aux épouses du roi et de son beau-frère, avec qui il semble avoir été dans les meilleurs termes, leur promettant de revenir après deux mois lunaires ; puis il fut reconduit chez le chef Solo, au Sud-Est, où il put visiter le pays pendant douze jours ; de là, il alla au Nord-Est chez les deux frères Diantendroka, « Seigneur des cornes » (20).

(19) On ne peut s'empêcher de penser au parallèle étonnant avec le voyage de Mayeur qui, venu en Andrantsay en 1777, reçut la visite *incognito* du roi de l'Imerina qui l'entraîna dans ses états, et, le 13 septembre, en cours de route, lui présenta un Malgache capable de fabriquer de la poudre de guerre, lequel n'accepta pas de révéler ses talents devant Mayeur, même contre promesse de trente piastres. B.A.M., vol. XII, 1ère partie (1913), p. 158.

(20) Non identifiés.

Il retourna alors en Anokay, sans doute pour y reprendre des marchandises, et revint en Imerina pour y apprendre le décès subit de Reni-Amboa.

Andrianampoinimerina profita de la circonstance pour ravager le royaume du Sud et exiger d'Andriantomponimerina qu'il lui remette son épouse, Ravaonimerina, «héritière de l'Imerina» selon Lebel. En effet, Ravao, descendante d'Andrianamboatsimarofy, était habile à donner naissance à une lignée royale légitime. Andrianampoinimerina, qui entendait régner en maître, avait donc intérêt à s'assurer de sa progéniture.

Andriantomponimerina s'était réfugié à Antsahadinta (la vallée aux sangues). C'est là qu'Andrianampoinimerina l'attaqua.

Lebel assista alors à la chute de cette «forteresse», dernier refuge des deux rois de l'Imerina du Sud et de l'Ouest. Il ne décrit pas le siège de ce village qui aurait résisté quinze jours. Andriantomponimerina, abandonnant sa femme à son rival, prit la fuite. En cédant aux exigences d'Andrianampoinimerina, les deux rois vaincus obtinrent sans doute un répit dans la lutte, et Lebel lui-même ne fut pas inquiété.

Malgré la défaite de ses protecteurs, Lebel put ramener quelques esclaves sur la côte. Il est d'ailleurs très vraisemblable que c'est en cours de route qu'il se fit voler deux esclaves. En effet, dans l'état des *Noirs à réclamer qui ont été volés par les Bezonons* dressé par Chardenoux en septembre 1807 (21), on lit après une ligne consacrée au traitant Fabre (cinq hommes volés) «il y a environ quatre ans» (soit vers 1803) : «deux femmes (volées) à Lebel à Embopasse sur le Mangourou, le chef se nomme Renvaumourou, l'une a fait trois enfants, et l'autre deux». Lebel aurait donc été de passage à Ambohipasy après Fabre, soit après 1803, c'est-à-dire au retour de son second voyage et c'est là qu'il fut victime d'un vol d'esclaves.

Mais il avait dû aussi précédemment confier quelques esclaves à Lasalle qui semble avoir rejoint la côte avant lui. Lasalle avait remis ces esclaves au chef Finedou, son beau-frère, ce dernier consentit à remettre à Lebel la part qui lui revenait.

Lebel avait été ainsi retenu «plus de deux ans» dans l'intérieur de l'île, ce qui correspondrait aux années 1803 et 1804. Comme le décès de Reni-Amboa et la prise d'Antsahadinta se situent à la fin de son voyage, il faudrait les dater de 1804.

Il avoue qu'au cours de ce voyage, «pour éviter ses assassins (par là, il semble viser Lasalle et ses sbires), il dut prendre des routes longues et détournées, passer sur le territoire de peuples jusqu'alors inconnus des Blancs. On le croit sans peine. Il est seulement dommage qu'il n'ait remis ni à Barthélémy de Froberville, ni au gouverneur Farquhar, le journal plus étoffé et précis de

(21) Arch. Municipales de Caen. Fonds Decaen, vol. 101.

cette expédition où, voyageant parmi des peuples inconnus, «étant l'objet de leur curiosité, (il) eut fort à souffrir», au point, dit-il, que «si je n'avais su me rendre utile, j'aurais eu peine à éviter le sort qu'on m'avait préparé».

Lebel adressa ses notes de voyages à Magallon, mais le gouverneur général de Caen avait entre temps succédé à Magallon à l'île de France et de Caen s'en trouva le réceptionnaire (22).

La date de cette correspondance est très importante car elle permet de situer avec plus de précision les événements marquants du second voyage. En effet, c'est en septembre 1803 que Decaen succéda à Magallon au poste de capitaine général de l'île de France (alors Bonaparte), tandis que Magallon, qui effectuait l'intérim, était muté à l'île de la Réunion. Or, cette nomination fut connue à Tamatave dès le début d'octobre 1803 (23).

Il s'en déduit que c'est à l'été 1803, et non en 1804, qu'il faut dater le décès de Reni-Amboa et la chute d'Antsahadinta.

Lebel a donc exagéré lorsqu'il a écrit à B. de Froberville le 18 mars 1815 qu'il avait été «retenu plus de deux ans» dans l'intérieur du pays «par les trames odieuses» de Lasalle. En fait, ses deux voyages auraient été accomplis suivant la chronologie suivante :

— *Premier voyage*

14 thermidor an VI (3 août 1798)	Départ de l'île de France pour aller à «Malgache».
24 thermidor an VI (12 août 1798)	Son bateau, le brick <i>Elisabeth</i> est pris par les Anglais.
sept. 98-sept. 99	Lebel est malade une année durant.
fin 1799-début 1800	Lebel va dans «les montagnes» durant huit mois.
décembre 1800	Lebel se trouve à Iaroka, où il reste quatre mois.
mars 1801	Il quitte Iaroka pour l'intérieur.
prairial an IX (21 mai-19 juin 1801)	Il franchit les montagnes de Tanambolo.
juin (?) 1801	Son retour est précipité.
courant 2ème semestre	Il revient à l'île de France.

(22) Nous n'avons pas trouvé trace de la réception de ces *Notes* dans la correspondance « Arrivée » du gouverneur général Decaen aux Archives de Caen, mais nous avouons que nos recherches y ont été rapides.

(23) Nous relevons dans une lettre datée de Tamatave le 19 Vendémiaire an XII (11 octobre 1803), signée B. Picquettes et vraisemblablement adressée à Chapelier, les renseignements suivants : «... Par une corvette arrivé de France, toute l'administration change à l'isle de France... M. Mengallon Gle à Bourbon, et M. Chanvallon préfet ou intendant, ces (c'est) M. De Camp qui est général, et M. Léger intendant», Add. Mss. 18138 du British Museum, fol. 99.

– *Deuxième voyage*

mai-juin 1802

Lebel projette un deuxième voyage à Madagascar (il en informe Magallon et Céré).

nivôse an XI

(23 déc.-20 janv. 1803

Il repart sur le brick *Le Dauphin*.

printemps (?) 1803

Avec comme compagnon de route J. de Lasalle, il se dirige sur l'Ankay.

été 1803

Du Menabe, il se rend à Anosizato, d'où il est plus ou moins chassé. Il va au sud-est une quinzaine de jours puis il retourne en Ankay où il avait prévu de rester deux mois.

...?...

Il revient en Imerina pour apprendre le décès de Reni-Amboa. Andrianampoinimerina en profite pour attaquer Ramaromanompo qui s'est réfugié à Antsahadinta. Lebel assiste au siège de la forteresse, qui tient quinze jours. Ramaromanompo s'enfuit et sa femme Ravao tombe aux mains d'Andrianampoinimerina.

septembre 1803

Lebel revient à Tamatave alors que Decaen a remplacé Magallon.

– *Troisième voyage (?)*

Lebel se lie d'amitié avec le général Andriantandroka, frère d'Andrianampoinimerina.

Dans sa correspondance à Magallon, Lebel cherchait à se faire « rendre justice » en dénonçant les agissements de Lasalle. Decaen ne voulut pas « s'occuper de ses affaires », c'est-à-dire de ses démêlés obscurs, nés vraisemblablement de la répartition entre eux des esclaves de traite. Il réclama donc ses documents, ce qui explique l'absence de son récit dans les archives du gouverneur Decaen.

Malheureusement ces documents, qui auraient été des plus instructifs, n'ont pas été retrouvés jusqu'à ce jour (24).

Lebel s'installa ensuite à Tamatave pour y effectuer la « traite ». On retrouve sa trace au début de 1807, dans un rapport au gouverneur général Decaen, préparé par Mariette (25) avant son départ pour Madagascar, où il venait d'être nommé chef des traites.

(24) Il est regrettable que Lebel n'ait pas décidé de les adresser à B. de Froberville avec qui il était entré en relations en 1815, et qui n'apparaît pas les lui avoir réclamés.

(25) Mariette, officier de marine marchande, connaissait bien le milieu des traitants. Lorsque le gouverneur général Decaen résolut en avril 1807 de réglementer le commerce de traite, c'est Mariette qu'il désigna en qualité d'agent commercial. Mariette rejoignit son poste fin avril 1807 mais il décédait une quinzaine de jours plus tard.

Le rapport de Mariette sur Madagascar figure dans les papiers Decaen, C I (101), fol. 288 à 292.

Mariette qualifie Lebel de « *traitant à poste fixe à Tamatave* », ainsi que six autres (tandis que dix autres sont à poste temporaire venant chaque année seulement d'avril à septembre). Lebel vivait donc sur la côte est de Madagascar depuis 1803, et il est possible qu'il ait accompli d'autres voyages sur les hauts plateaux. Son silence, toutefois, dans sa correspondance avec B. de Froberville et le gouverneur Farquhar, laisse à penser qu'il avait des commis de traite qui effectuaient le voyage, tandis que lui-même restait à demeure à Tamatave.

Il ne figure pas en tout cas au nombre des traitants qui accomplirent le voyage de Tananarive au printemps 1808 dans le même temps qu'Hugon (26).

Le reste de sa vie dût s'accomplir à l'île de France, où il se trouvait lorsque le gouverneur Farquhar, en 1816, lui demanda de rédiger un exposé sur l'intérieur de Madagascar d'après les renseignements recueillis au cours de ses voyages. C'est à cette circonstance fortuite que nous devons le deuxième récit présenté plus loin, récit condensé qui nous fait regretter le récit original adressé au Gouverneur Magallon onze ans plus tôt.

En préliminaire, nous faisons figurer, tout d'abord la lettre de Lebel, datée du 30 floréal an X (20 mai 1802), avisant le général Magallon de son projet de voyage en Imerina et sollicitant son appui ; nous rapportons ensuite le récit qu'il fit du voyage effectivement accompli sur les hauts plateaux, adressé à B. de Froberville.

Lettre de Lebel au général Magallon

30 floréal an X (20 mai 1802) (27)

[181] Mon Général

Je crois devoir vous faire part du voyage que j'entreprends pour l'intérieur de l'île de Madagascar. Parti de l'île de France le quatorze thermidor de l'an six (28) sur mon brick *l'Elisabeth*, j'ai eu le malheur d'être pris par les Anglais, le vingt-quatre suivant, dans la baie de Tamatave, où j'ai sauvé partie de ma cargaison ; l'a, malade, j'ai été volé à plusieurs reprises, et on mit le feu à mon magasin ; la famille malgache qui m'entourait m'a entraîné dans sa plantation de ris, espérant sans doute être mes héritiers ; étonnés de me voir rétablir ils me firent voler par

(26) Hugon. C'est à la demande de Sylvain Roux que Hugon rédigea son journal de traite en avril 1808. D'autres traitants rédigèrent également le récit de leurs expéditions à Tananarive (nous en préparons l'édition), mais celui de Hugon est le plus connu, pour avoir été publié très partiellement dans les *Nouvelles Annales des Voyages de Malte - Brun*, en 1811, dans les annotations d'Evariste Colin à une description de Madagascar par Chapelier, retrouvée dans les papiers de Céré après sa mort.

(27) Archives Decaen à Caen, C I (101), fol. 181 à 183 v.

(28) Le 3 août 1798.

leurs esclaves mon petit noir domestique qu'ils furent contraints de me rendre ; il m'a précédemment été volé une balle de toile qui est encore entre leurs mains, que je n'ai pû, faute, de preuves suffisantes, me faire rendre.

Pendant huit mois de séjour dans les montagnes, où par des promenades nécessaires à ma guérison, je m'aperçus que le sol des gorges en est très fertile, qu'il contient quantité d'objets précieux et j'en suis plus convaincu que jamais.

Je ne suis plus suspect chez ces peuples, je me propose d'aller les visiter et reconnaître ce que j'ai [181 v] vu. Il est difficile à un inconnu, soit botaniste ou naturaliste, d'y aller faire des recherches sans s'exposer à y périr par le poison, qui est l'arme favorite de ces peuples, qui craignent qu'après une connaissance exacte de leur pays les blancs n'aillent s'en emparer et les faire esclaves (29), ils me l'ont dit cent fois lorsque de retour au village avec mes collections, les hommes qui m'accompagnaient leur racontaient mes actions. Leur air triste et leurs plaintes m'ont toujours contraint de tout jeter, et cette conduite m'a acquis une confiance dont j'espère adroitement profiter, la jalousie qui règne entre leurs peuplades jointe à la connaissance du pays, me donne une grande facilité. Après cette opération, je me propose de pénétrer dans l'intérieur en parcourant une ligne de l'Est à l'Ouest, sous le vingtième degré de latitude Sud, et à l'aide de quelque lacs et rivières, visiter un peuple qui a des habitudes sur la rive Sud du fleuve le Mangourou (30).

J'ai eu des conférences avec un de leurs chefs que j'ai rencontré dans les bois d'Ancaye (31) à mon précédent voyage. Cet homme était de très haute taille, les cheveux longs, lisses et noirs, la peau rouge, il était bien pris dans toutes les proportions, avait un langage aussi doux que sa physionomie était intéressante et peu barbue. J'étais en avant de mes gens quand il m'aborda, il s'informa avec douceur si j'étais seul, et du sujet de mon voyage, à quoi j'ai répondu ; mes gens étant survenus, il conversa avec eux, ils en rirent après l'avoir quitté parce que cet homme [182] était nud et sans langouti (32). Il avait pour arme une sagaye. Ayant des renseignements je vais traverser leur pays à l'aide du fleuve et de lacs (33) qui me conduiront sur

(29) Ces craintes étaient en partie fondées ; les traitants qui parcouraient l'intérieur du pays avaient pour but essentiel de ramener des esclaves.

(30) Le fleuve Mangoro a un cours nord-sud. Lebel veut parler de l'est du fleuve, là où il avait rencontré un chef, apparemment d'origine bezanozano.

(31) Bois d'Ankay, situé à une journée de marche du Mangoro. Le précédent voyage se situe en mai-juin 1801.

(32) Langoty, pagne.

(33) Cet itinéraire, de Tamatave à la rivière Rianila, a été bien décrit tant par Léon de la Houssaye en 1807, que par Hugon (1808), Chardenoux (1816), Lesage (1817), etc.

la frontière d'Andrandsaye et d'Ancova (34), là, un autre fleuve qui a sa source dans la vallée d'Amboul, court au Nord, traverse tout le pays d'Andrandsay et des Ova blancs, et courant toujours au Nord (35), il sépare le pays des Ova blancs, ou d'Ancova, des Bezonzons de l'Ouest par le Nord ; celui des Saclaves qui est du fleuve, de celui d'Antsianac qui est à l'Est du même fleuve, et qui va se jeter sous le dix-septième degré environ dans un lac immense (36), où on soupçonne exister une rivière courant à l'Ouest vers la baie St. Augustin ; une autre rivière se jette dans le Mouzangaye et traversant l'immense pays des Saclaves, au Nord-Ouest, va se jeter à la mer à Bombetoka (37). Une autre dont j'ai parfaite connaissance prend le nom de Mangoury et sépare le pays d'Antsianak à l'Est du pays des Saclaves à l'Ouest, par le Nord (38), le pays des Antavares, de celui des Antayvougous (39) en tournant du Nord à l'Est, pour se déboucher à la mer près de la baie d'Antongil (40). Je me propose donc, mon général, de suivre et de reconnaître le cours de ce fleuve jusqu'à la mer par l'Est.

Mes malheurs à Madagascar, les vols qu'on m'y a fait pendant ma maladie ont fait répandre un bruit sur mon compte qui a servi à me faire remarquer. Dans tous les pays que j'ai parcourus, on a été convaincu que je n'étais qu'un [182 v] homme honnête et ami de la paix, et j'ai eu la satisfaction d'apprendre par des députés que m'envoyèrent divers villages qu'ils me verraient et recevraient avec plaisir. Ces démarches ont fait du bruit parmi eux et m'ont donné du crédit. C'est sous ces auspices et à l'aide des liaisons étroites que j'ai contracté avec Dianampoïne (41)

(34) Ankova, pays des Hova ou Merina. L'Andrantsay se situe plus au sud-ouest. Lebel a dû connaître les récits de Mayeur ou en tout cas les relations de voyage des traitants qui fréquentaient ces régions ; il n'a qu'une connaissance très imparfaite de la localisation des peuples cités.

(35) Le Mangoro court au sud et non au nord. Le fleuve qui traverse le pays des Andrantsay est peut-être la Matsiatra, connue déjà de Flacourt.

(36) Lebel confond Mangoro et Matsiatra, qui sur la carte de Flacourt se jette effectivement dans une baie immense à l'ouest.

(37) C'est l'Ikopa, grossie de la Betsiboka, se jette dans la baie de Majunga. Le Mouzangaye de Lebel n'est pas un fleuve mais le nom de la ville, aujourd'hui Majunga.

(38) Ces renseignements sont plus exacts mais trop imprécis.

(39) Antavaratra « ceux du Nord », et Antaivongo « ceux des montagnes bongo ».

(40) Le Mangoro ne se jette pas dans la baie d'Antongil, mais bien au sud de Tamatave, à Mahanoro. Lebel a confondu le Mangoro et le Maningory qui sort du lac Alaotra.

(41) Andrianampoinimerina, souverain d'Imerina. Il est intéressant de noter que, en 1802, les Européens installés sur la côte ne connaissaient qu'un seul grand nom en Imerina : Andrianampoinimerina, qui depuis la prise de Tananarive (vers 1796) avait éclipsé ses rivaux.

souverain du païs d'Ancove et d'Emir (42), que je vais entreprendre ce dangereux et pénible voyage. Le citoyen Miehaux, botaniste (43), m'ayant fait connaître le désir de voir ce païs, je lui avais proposé pour lui donner plus de sécurité d'établir une indigoterie dans un païs où j'ai du crédit et chez un peuple ni cultivateur ni pasteur en choisissant un lieu convenable, essayer de fixer la famille de ces peuples errans (44), de les occuper en les payant afin d'avoir le temps de prévenir ces peuples où le citoyen Michaux aurait pu continuer des recherches intéressantes, mais l'impatience qu'il a de voyager sans précautions me mettant en danger, me fait renoncer à toute opération que j'aurais pu faire de concert.

Le citoyen Lilette (45) à qui j'ai fait part de mon voyage m'a offert ses services et promis une carte en blanc de l'intérieur de l'île de Madagascar, mais une maladie d'yeux l'a mis hors d'état d'accomplir sa promesse. S'il vous était possible, mon général, de me procurer cette carte avec un graphomètre (46), une boussole portative et un octant (47), je déterminerai sur cette carte à l'aide de ces instruments et de quelques livres d'instruction, le cours des différens fleuves, leur [183] communication avec les lacs et rivières, le gissement des montagnes telles que celles extrêmement hautes du Tanamboul (48), courant Nord et Sud et paraissant être le point le plus élevé de l'île ; je les ai dépassé en prairial an neuf (49). Il y faisait un froid insoutenable, les arbres y sont menus et tortus et ont au plus quatre à six pieds,

(42) Lebel transcrit Imerina en Emir. Il semble le seul à avoir adopté cette orthographe. C'est à tort que Lebel disjoint l'Ancove de l'Emir ; il s'agit du même pays, l'Emir se référant à sa position géographique et l'Ancove à ses habitans.

(43) Michaux s'était installé au sud de Tamatave, à Isatra, en compagnie de Chapelier. Il y mourut en 1803, et Chapelier en 1806. Ces deux botanistes ne se privaient pas de recueillir des échantillons de la flore et même de les expédier à l'île de France. Lebel paraît avoir été plus timoré.

(44) Ce peuple devait vivre dans la forêt uniquement des produits de cueillette. Lebel pensait pouvoir les fixer plus facilement que les autres en leur procurant du travail.

(45) Lilette. Lislette-Geoffroy, créole de l'île de France, géographe bien connu.

(46) Instrument d'arpentage pour mesurer les angles dans les levés de plan.

(47) Octant : instrument qui sert à examiner la hauteur et la distance angulaire des astres.

(48) Tanambolo, chaîne de montagnes aujourd'hui dénommée Angavo qu'il faut franchir avant d'arriver à Tananarive. Le point le plus élevé de l'île est le Tsaratanana au nord de l'île avec 2 800 m.

(49) Fin mai-début juin 1801.

et couvert d'une mousse longue comme le doigt ; les gorges ont des villages habités par des pillards qui chez eux vous reçoivent avec politesse, tandis qu'ils projettent avec d'autres vilages voisins et viennent en troupes vous surprendre dans les défilés sur le chemin (50). Je les ai déçus par une marche célère, et connaissant le danger je prends des dispositions pour le prévenir. Je m'engage, mon général, à vous donner connaissance de ce que j'aurai acquis d'intéressant pour le commerce et les arts.

Il existe au païs d'Ancove des foires ou marchés qui se tiennent dans la pleine tous les mercredis (51) de chaque semaine (que ces peuples content suivant l'ancien calendrier (52) où on vend des bœufs, des toiles de coton et d'étoffes de soye fabriquées dans le païs, de la poterie, des ouvrages en fer et en orfèverie ; de la soye et du coton écrue, du raisin, etc... (53). Mon dessein étant de communiquer par eau à la mer, il sera facile d'avoir de plus amples liaisons quand cette voye sera connue. J'ai sondé le fleuve le Mangourou, sous environ le dix-neuvième degré et ai trouvé [183 v] de vingt à trente pieds ; son cours au Nord est peu rapide, il est sous cette latitude aussi large que la Loire au dessus de Nantes. Je crois ce voyage trop intéressant pour vous le laisser ignorer (54). Comme je le fais à mes frais, j'invoque, mon général, votre protection auprès des consuls et ministres de notre païs, et si le gouvernement avait des vues sur cette île, de faire en sorte que je ne sois pas oublié.

J'espère que vous voudrez bien seconder une entreprise difficile sans doute, mais que la connaissance du païs, des obstacles et des mœurs de ces différents peuples, des liaisons intimes que j'ai avec les plus puissans me mettront à même de surmonter et que je terminerai mon voyage avec succès.

Je suis respect

(Signé) Lebel.

(50) Ces observations paraissent exactes, tant du point de vue géographique que sur la sûreté des chemins.

(51) On trouve une observation analogue dans l'*Histoire de Madagascar* de Grandidier, (Vol. V, p. 91, note I) ; les marchés avaient lieu le mercredi. « Pendant ces guerres (1796, reprise de Tananarive par les Manisotra au cours d'une épidémie de variole) ou plutôt escarmouche, il était de règle qu'il y eût tous les mercredis une suspension d'hostilité pendant laquelle les combattants des deux camps entraient en rapports les uns avec les autres afin de permettre aux parents de racheter sur le *tseña* ou marché hebdomadaire de ce jour les prisonniers tombés au pouvoir de l'ennemi ».

(52) C'est-à-dire celui qui a précédé le calendrier révolutionnaire, qui avait remplacé les semaines de jours par des décades.

(53) Mayeur avait déjà signalé tous ces produits.

(54) Lebel avait déjà atteint le Mangoro au cours de son premier voyage. Il pensait que remontant vers le nord, en direction du lac Alaotra, il pourrait ensuite redescendre jusqu'à la côte est, en empruntant le cours du Maningory. Il est probable d'ailleurs qu'il croyait que ces deux fleuves n'en faisaient qu'un.

Ce 30 floréal an X (55) Négociant de l'isle de France
Voyageur à l'Isle de Madagascar

J'oubliais, mon général, de vous dire que la vallée d'Amboul qui est la pleine la plus sud par le centre de l'isle (56), celle d'Endrandsaye (57) se poursuivant au nord celle d'Ancove et d'Antsianak, sont aussi saines que les plus beaux pays de l'Europe. La pleine d'Emir surtout, est aussi cultivée, peuplée et policée qu'on puisse le désirer (58) et a à son secours le fleuve dont j'ai parlé (59) et qui dans cette province, porte le nom d'Atsim-ranou (60) et prend celui de Mangoury quand elle quitte le lak pour courir à l'Est (61).

pour l'agent à envoyer à Madagascar.

Carte de Madagascar dressée par P. Lapie en 1810 d'après les récits des traitants, publiée dans les Annales des Voyages de Malte-Brun.

On remarque les grossières erreurs des géographes attitrés de l'époque : Mouzangaye (Majunga) est placé 100 km au nord du golfe de Bombétoc (!) ; l'Andransaie (Andrantsay) est placé bien trop au sud, au cœur du pays betsi-leo ; etc...

Les pays traversés de Foulepointe ou Tamatave pour aller à Ancove sont au contraire bien énumérés malgré les fautes d'orthographe dont ils sont émaillés ; on a successivement les Bestimessaaras (Betsimisaraka), les Ambanivoules (Ambanivolo), les Besonsos (Bezanozano), les Antancayes (Antankay), et on aboutit aux Ancoves (Ankova) ou Amboilambos (Amboalambo).

Les étapes du voyage de Dumaine de Foulepointe à Mouzangaye, accompli en 1790, y sont portées presque en droite ligne.

(55) La lecture du quantième est douteuse. Mais la lettre peut être datée de l'an X, soit le 20 mai 1802.

(56) La vallée d'Amboule, signalée par Flacourt comme très fertile et riche en minerais de fer. Cette vallée se trouve sur la côte est et correspond au pays antaifasy. Cf. *Le Grand Dictionnaire de Madagascar*, Froberville. B.M., février 1963, N° 201, pp. 114-115.

(57) Andrantsay, pays visité par Mayeur en 1777, et situé au sud du pays vakinankaratra. Cf. *Le Grand Dictionnaire de Froberville*, B.M., novembre 1963, N° 210, pp. 931-934.

(58) Renseignements acquis de Mayeur, ou Dumaine (Lebel dit qu'il ignorait les expéditions de Lasalle dans l'intérieur).

(59) C'est l'Ikopa qui traverse la plaine d'Imerina.

(60) Le mot signifie Sud de l'eau (atsimo-rano) et désigne les terres situées au sud de l'Ikopa.

(61) Le bel fond ici Ikopa et Maningory. Il veut parler vraisemblablement du lac Alaotra. On voit par là combien imparfaites étaient les connaissances géographiques de l'époque.

D'après Dumaine également sont portés Fiadane et Ydidi en pays bezano-
zano ; mais ni Tananarive ni Ambohimanga n'y figurent.

Le géographe Lapie, contrairement à Lebel, dont il ignorait les écrits, a bien fait la distinction entre le cours du Mangourou (Mangoro) et celui du Manangoure (Maningory), qui prennent naissance au pays d'Anzaffe, l'un allant vers le sud, l'autre vers le nord où il traverse un lac non dénommé (Alaotra) ; mais le cours de ces deux rivières s'enfonce beaucoup trop à l'intérieur. Cette erreur est en grande partie imputable aux difficultés de la traversée de la région montagneuse de la forêt de l'Est, les traitants ayant rapporté aux géographes des estimations de distance d'après le décompte de journées de marche, sans que ces derniers aient correctement apprécié les difficultés inouïes des expéditions vers l'intérieur.

Le géographe reprend pour le reste les cartes antérieures dont celle de Flacourt qui faisait figurer la vallée d'Amboule à sa place exacte.

Nous ignorons si Lebel obtint boussole, octant et graphomètre. Mais il accomplit son voyage sur les hauts plateaux, en Ankova et Andrantsay ; il fut accompagné par Lasalle et les manigances de ce dernier l'obligèrent même à fuir au Menabe, petite province vassale de l'Andrantsay, et de là en Imamo..

A propos du Menabe et de sa localisation (à ne pas confondre avec le Menabe en pays sakalava), il n'est pas inutile de rappeler que Mayeur avait déjà cité cette province. Lorsqu'à son premier voyage en 1777, Andrianamboatsimarofy convoqua une grande assemblée générale – peut-être à l'occasion du *Fandroana*, fin août 1777 – des représentants de tous les pays circum – voisins du royaume, sauf des pays rebelles situés au nord, se trouvaient présents. Dans l'énumération faite, Mayeur situe précisément les Anté-Menabe entre les Antandrantsay et les Ante-Imamo.

Il s'agissait donc d'un petit royaume indépendant, qui paraît être devenu vassal de l'Andrantsay entre 1777 et 1785 puisque Mayeur (à vrai dire Dumaine) omet de les citer dans le récit de son voyage en 1785 entre l'Andrantsay et l'Imamo, royaumes dont il souligne qu'ils étaient indépendants par rapport à la capitale, Tananarive (62).

Les *Tantara* permettent d'identifier les personnages cités par Lebel, et notamment Dian Beni Salam qui ne peut être qu'Andriambelosalama, neveu d'Andriamanalina-betsileo dit encore Andriamanalinarivo, roi d'Andrantsay (63). De même le royaume de Menabe n'est autre que le Menaberoarivo

(62) *Bull. Ac. Malg.*, Vol. XII, 1913, 2^{ème} partie, p. 35, avec cependant une restriction pour l'Imamo que Simaroufe déclarait avoir reçu en héritage de ses aïeux.

(63) Ce dernier régnait à Fandanana, où résidait déjà son père. N'ayant pas d'enfant, il avait adopté ses neveux pour lui succéder : Andriambongo, Andriamanalimbiantana et Velontsalama (A.belontsalama). *Tantara*, T. III, 631/228.

où Andrianampoinimerina, après avoir vaincu et mis à mort Andriamanalina-betsileo, établit la résidence des deux fils adoptifs que laissait le roi défunt (64).

C'est grâce à Barthélémy Huet de Froberville que nous a été conservé le premier récit de Lebel sur son second voyage sur les hauts plateaux. B. de Froberville était entré en relations avec Lebel à l'occasion de la préparation de sa *Grammaire madécasse*.

Dans la première lettre que lui adressait Lebel, datée du 18 mars 1815, dont nous reproduisons les trois dernières pages, sur cinq qu'elle comporte, les deux premières pages (de peu d'intérêt) traitent en effet de problèmes de déclinaisons du verbe et de la diversité des langages selon les provinces. C'est ensuite seulement que Lebel retrace, comme en hors-d'œuvre, ses pérégrinations dans l'intérieur de la grande île.

Extrait de la lettre de Lebel à B. de Froberville (datée du 18 mars 1815).

.....

[p. 252] Dans mes voyages, plusieurs occasions m'ayant fortement rapproché deux (des Malgaches) m'étant rendu nécessaire dans tous les pays que j'ai parcourus, ils ont été à même de juger de mes intentions et m'ont tellement donné leur confiance que j'ai été admis par tout. J'ai été recherché quand il a s'agi de leurs plus grands intérêts. Je peux le dire ici, à mon arrivée à Tamatave, lors de mon retour d'un voyage dans l'intérieure de l'île où j'ai été retenu plus de deux ans par les trames odieuses de mon assassin, nommé la Salle, qui en massassinant pendant mon sommeil ne m'ayant pas tué avait par tout mis ma tête à prix. Les Bethanimènes, les Antatsimes, les Betsissarak, les Antayvongou, m'en ont instruit ; lui de cette dernière nation m'ayant été donné à Tamatave par le chef Tsialane pour me suivre dans ce voyage, m'ont provoqué plus de vingt fois pour avoir occasion de me tuer, mais les vingt deux Bétanimènes qui m'avaient été donnés par leurs pères et mères ne voulurent jamais consentir à ce que je sois empoisonné ou assassiné ; s'étant dans ces pays éloignés emparés de mon logement, ils ne voulurent pas (ainsi que les gens du païs) souffrir qu'il me soit fait aucun mal ; je ne pus me tirer d'entre les mains de ces boureaux qu'en m'échappant pour aller à Ymamou y chercher du secours ; on profita de mon absence pour partager avec le chef brigand d'Yménabée toutes mes marchandises & ces Antayvougouts & autres sur la nouvelle de mon retour se sauvèrent ; resté seul j'eus dans la 15e suffisamment de monde, ainsi qu'on me l'avait promis & je fus à Andresaye où le grand seigneur, dans la dépendance duquel était mon voleur, y fut contraint d'y venir

(64) Les *Tantara* ne parlent plus de Velontsalama, soit que lors des conquêtes d'Andrianampoinimerina, il ait été déjà déchu de ses droits à succession par son oncle (le récit de Lebel démontre que leurs rapports étaient tendus), soit qu'il ait trouvé la mort dans des combats. *Tantara*, T. III, 625/220. Mais les *Tantara* ont soin de préciser que le Menaberoarivo était devenu un fief *menabery*.

aussi, & là, en la présence de son souverain & de moi, il vint donner quelque raison du motif de son vol. Malgré ses mensonges il n'en fut pas moins condamné à me payer sur le champ cinquante bœufs dont 40 ont été partagés entre ceux qui m'avaient secouru & 10 me sont restés, plus dix esclaves (qui m'ont été remis aussi ; & la province d'Ymenabé est devenu mon domaine en garantie de 200 bœufs & trente trois esclaves qui me sont dûs, que le chef ou grand seigneur d'Andrandesaye a touché pour moi depuis mon retour ici.

[p. 253] C'est au retour, dis-je, de ce grand voyage que les Malgaches, notables de la province des Bétsimissarak, se sont rassemblés à Tamatave, où ils sont venu secrètement me trouver dans ma caze la nuit & après avoir pris des précautions & être bien assuré que personne n'était à écouter, ont fait éteindre la lumière & le feu, puis me dirent que je n'avais rien à craindre, que je pouvais être tranquille, que j'étais leur ami ; qu'en mon absence les blancs de Tamatave s'étaient bien comportés à leur égard, qu'ils ne pouvaient plus tenir, qu'ils en étaient lassés, qu'ils voulaient s'en venger & les faire tous périr ; que pour moi je n'avais rien à craindre, qu'il ne m'arriverait point de mal. Cette déclaration ne me tranquillisa point, & malgré leur protestation, je leur fis comprendre que je ne serais pas épargné, ils me dirent qu'ils ne voulaient rien arrêter à ce sujet avant de m'avoir consulté. Alors je m'informe du motif de leur colère, je leur représente combien leur démarche était inconséquente, que les blancs avaient sans doute des torts, mais que les vols continuels qu'ils éprouvaient les mettaient dans ce cas ; que je les engageais à bien réfléchir avant que de mal agir ; que des voleurs nocturnes avaient des intelligences secrètes dans presque toutes les cazes des blancs, que n'y pouvant voler à leur aise ils étaient journellement à vous tourmenter pour exercer le plus grand désordre ; je leur représentai aussi que les blancs étaient venus parmi eux d'après la promesse solennel de la garantie de leur part de leurs biens & de leur personnes, que ces mêmes Français ont des parens & des amis en France ; que l'on sçait qu'ils sont parmi eux & qu'ils viendront les venger ; que vous serez tous pris, les plus coupables punis de mort & tous les autres faits esclaves ; je leur rappelai le supplice de quantité d'eux au fort d'auphin & a Ste Marie. Cet exemple encore récent dans leur mémoire a produit le plus grand effet & après s'être consulté sans doute, ils sont venus quelque tems après me remercier de mon bon conseil en me priant de garder le secret.

[p. 254] Si je disais tout ce qui m'est arrivé dans ce voyage on aurait peine à le croire, mais tous ces dangers de perdre la vie m'ayant mis en but à tous les brigands de la trempe, ou amis, du Sieur Lassale, j'ai à mes dépens acquis bien plus de connaissances que je n'en cherchais. Il m'a fallu pour éviter les assassins prendre des routes longues & détournées, passer sur le territoire de peuples jusqu'à lors inconnus des blancs ; étant l'objet de leur curiosité, j'ai eu fort à souffrir & si je n'avais sçu me rendre utile, j'aurais eu peine à éviter le sort qu'on m'avait préparé. Pardon de ce que je vous entretiens de ce qui me regarde, mais l'assassin ne cesse par d'infâmes mensonges de me charger pour

faire s'excuser son crime ; si M. de camp (Decaen) dans qu. j'espérais quelques justice ne s'était borné à des promesses, s'il avait voulu entendre les voyageurs & faire prendre des informations sur les lieux, il aurait, en punissant le crime, prouvé aux Malgaches combien ils devaient respecter les blancs. Mais l'indifférence de ce gouverneur donne au malgache l'audace de suivre l'exemple du Sr Lassale ! je sçai qu'on aimerait mieux m'entendre faire la description des productions naturelles ou indigènes des pays que j'ai parcouru, de la qualité du sol, du moyen de s'en rendre maître, mais tout cela m'est connu. J'ai fait un petit écrit sur un païs immense & désert. Sa latitude, la bonté du sol & du climat, le gissement topogرافية de ce païs offre(nt) des moyens pour assurer aux cultivateurs qu'on installerait dans cette pleine une protection sûre contre toute entreprise des insulaires limitrophes. J'avais écrit, étant sur les lieux, quelques idées sur ce païs a M. Magallon que j'ignorais alors relevé & que M. de camp avait reçu, mais s'étant borné à me promettre justice & m'ayant négligé, j'ai exigé la remise de mes lettres. Je ne communiquerai mes notes qu'après que justice m'aura été rendus & qu'on m'aura dédommagé des pertes immenses que m'a causés l'infame Lassale, en m'assassinant, me volant, ayant mis ma tête à prix, toutes choses qu'il ma fait éprouver.

LEBEL ce 18 mars 1815 » (65)

Il ne semble pas que B. de Froberville se soit attaché ensuite à obtenir des précisions historiques ou géographiques plus amples ; tout au moins autres que toponymiques.

Une deuxième lettre de Lebel, non datée, ne parle guère, en complément, que de sa « découverte » du « café aromatique » sur la rive ouest de la rivière Mangoro, près d'un village nommé *Gadé en vois* vers le dix-neuvième degré de latitude Sud, et en outre expose quelques étymologies.

Extrait de la lettre non datée (avril ? 1815) de Lebel à B. de Froberville.

[p. 256] Eh bien, Monsieur, quand au café aromatique dont je vous ai parlé, toutes personnes intéressées peuvent s'assurer non sur les oui dire, mais par leurs propres yeux. Il existe dans une coline en pente très douce assez près d'un ruisseau qui va se jeter dans le fleuve ou superbe rivière le Mangourou, qui parcourt toutes les plaines du pays d'Ancaye & les sépare des pays & pleines appelées Lo'a n'saa c'est-à-dire des têtes ou sources des ruisseaux & rivières (66), ils sont situés sur les rives ouest de

(65) Nous remercions M. J. de Froberville de nous avoir permis la publication des extraits des lettres, provenant de sa bibliothèque. Recueil de pièces concernant Madagascar. Vol. IX. Nous avons pour une meilleure intelligence du texte modifié la ponctuation, mais nous avons respecté l'orthographe.

(66) *Lohan-tsaha* désigne effectivement les « têtes des vallées », de *loha*, tête, et *saha*, vallée.

cette rivière nommée La Mangourou qui, entre un village nommé Ranou malasa (67) ainsi appelé d'une cataracte peu élevée qui se trouve au dessous de ce village & ou la rivière ou fleuve commence à prendre son cours vers l'est.

C'est arbre caffeyer se trouve fort près du village appelé Gadé en vois vers le 19è °.

Lebel précise ensuite que Gadé en vois est « prononcé généralement *Gadé emboye*, c'est-à-dire qu'il y a des caymans retenus dans le bassin à qui on donne à manger et qui se montrent quand on les appelle » (68).

Le reste de la lettre concerne encore des explications grammaticales, et donne l'étymologie du terme *Betsimisaraka* par la décomposition du mot en « *bée-tsi-miss arak* = beaucoup nè sont (pas) lassés » ; il en rapporte l'origine à leur première migration, « lorsque ces peuples venus d'Y ména bé, país de l'intérieur de l'île, ont pris ce nom qui en parlant de leurs conquêtes disaient n'être pas las de combattre ».

Cette étymologie ne concorde pas avec l'explication généralement reçue (« Beaucoup qui ne se séparent pas »), mais elle en reste voisine par l'explication donnée, puisque elle est relative au regroupement en fédération de plusieurs tribus amenées ainsi à mieux se défendre.

La mention de l'Y *ména bé* (Imenabe) est également intéressante car elle prouve que dans l'esprit de Lebel la plupart des Betsimisaraka provenaient de l'intérieur qu'ils avaient fui. Or, Andrianampoinimerina et Radama prétendront également pour justifier leurs conquêtes vers la côte orientale que les gens de l'Est étaient d'anciens renégats, venus des hauts plateaux.

La correspondance de B. de Froberville devrait recéler au moins une troisième lettre de Lebel, celle où il donnait l'étymologie du mot *Malac/aça*, nom de l'île de Madagascar « chez les naturels ». B. de Froberville cite de larges extraits de cette lettre dans son *Grand Dictionnaire (malgache-français)* (69).

*

* *

Le deuxième récit de Lebel sur son second voyage sur les hauts plateaux figure dans un « Exposé sur Madagascar » qu'il rédigea à l'intention du gouverneur Farquhar.

(67) *Rano malaza*, « l'eau renommée ».

(68) Lebel écrit : « Gadé, ce sont des menottes pour les pieds ou les mains, soit en bois, soit en fer ». Cette étymologie permet de rétablir *Gadra-amboay*, de *gadra* « pris dans les fers » et par extension « prisonniers » ; on pourrait traduire : « la prison des crocodiles ».

(69) Seule la première partie de ce *Grand Dictionnaire* (jusqu'à la lettre N) a été publiée dans le *Bulletin de Madagascar* par Fl. Ranaiivo et J. Valette à partir du N° 200 (janvier 1963). Voir le N° 236 (janvier 1966) du B.M., p. 107. nous avons reproduit le passage extrait de la lettre de Lebel dans notre étude, Madagascar et Malagasy. Histoire d'un double nom de baptême. B.M., Nos 302-303 (juillet-août 1971), pp. 583-613.

Lebel, ayant appris que Farquhar recherchait des documents sur la grande île lui proposa le récit de ses voyages, ou plutôt comme il l'écrit lui-même, simplement quelques « notes », trop succinctes à notre gré.

L'original de cet « exposé » n'a pas été publié à ce jour. Disposant de deux copies, nous ne l'avons pas recherché.

Le lecteur trouvera ici la version figurant dans les Add. Mss. du British Museum, copie rectifiée et complétée, pour un passage omis, au moyen de la copie conservée dans les Archives de la L.M.S. à Londres (70). Cette dernière copie apparaît d'ailleurs plus fidèle par endroits.

A la comparaison avec le premier récit, le lecteur constatera que pour un même voyage, les deux relations sont sensiblement différentes. Dans sa lettre à Froberville, Lebel s'attache à décrire les péripéties de son voyage d'Ankay en Imamo, notamment ses démêlés avec Lassale. Dans le récit adressé au gouverneur Farquhar, l'année suivante, il relate les événements survenus en Imerina, depuis la démarche de Ramaromanompo et le défi relevé pour fabriquer de la poudre jusqu'à la chute d'Antsahadinta, tous événements dont il ne disait mot dans le premier récit.

On peut s'interroger sur ces divergences, selon nous explicables par la personnalité des correspondants. Il ne faudrait pas en induire une suspicion quelconque sur l'authenticité du récit dans son ensemble.

[203 v.] *Exposé sur Madagascar présenté à Son Eminence le Gouverneur Farquhar par M. Lebel*

[Copie]

[204 r.] L'acquisition faite par S(on) E(minence) d'un ouvrage manuscrit sur diverses notes des voyageurs à Madagascar, plusieurs m'étant parvenues (71), je les ai trouvées écrites en partie à la manière orientale. J'ai connu de ces écrivains, soi-disant voyageurs, qui à 20 ou 30 lieues de la côte se faisaient entourer d'insulaires, sachant fort mal leur idiome, connaissant encore moins leurs coutumes et usages généralement établis et ceux particuliers à chaque famille composant la population de toute l'île, se faisant expliquer par des femmes de traite (72) le dire des conteurs.

(70) Nous remercions J. Valette actuellement archiviste en chef de la Gironde, de nous avoir procuré ces deux copies. La première figure dans les archives du British Museum, Add. Mss. 18 135, fol. 203 r. à 213 v. La deuxième dans les archives londoniennes de la L.M.S., fonds Madagascar, I, I, B, pièce I.

(71) Les papiers de Lebel n'ayant pas été conservés dans des archives publiques, il est difficile de savoir de quelles « notes » il s'agit, et quel ouvrage manuscrit Farquhar avait reçu. On peut vraisemblablement penser qu'il fait allusion aux manuscrits et notes recueillis par B. Huet de Froberville.

(72) Des esclaves, achetés dans l'intérieur du pays, et qui pouvaient donner des renseignements intéressants sur les coutumes comme sur les parties de

M. Huet de Froberville m'a demandé des renseignements. Je lui ai écrit des notes, et celle du caféyer aromatique, indigène à cette isle a paru un conte. Il m'en a fait part ; l'indice que je lui ai donné du lieu de son existence a pensé le satisfaire (73).

J'ai bien aussi de quoi conter, et penser satisfaire aux curieux, à leurs questions et interrogations, il m'aurait fallu écrire un gros livre ; mais pour n'être pas taxé d'imposture, j'ai gardé le silence.

Convaincu de la passion de S.E. pour le bien public, de son amour pour la vérité, j'ai cru devoir lui adresser les notes suivantes. En donnant des renseignements sur le caractère des insulaires, j'aurai rempli une tâche : celle d'être utile.

[204 V.] Le chagrin que m'ont causé les effets de la Révolution française ici, pour tenter de me faire payer, m'a décidé, en 1797, à acheter un petit navire. Sa saisie n'a été que le prétexte pour mieux exiger le paiement de mes gros débiteurs. Le départ furtif des uns, la mauvaise foi des autres, m'ont prouvé que des emprisonnements auraient été des frais inutiles. Faute de piastres je ne pus comme je me le proposais, aller traiter à la côte d'Afrique (74). Je craignais de n'être pas payé des sommes qui me sont encore dues à Seychelles, ainsi que de celles qui m'étaient dues à Mosambique. Je levai la saisie et avec des marchandises, en 1798, j'allai à Malgache (75).

En rade de Tamatave, le 7ème jour de mon arrivée, chargeant du frêt, mon navire fut enlevé par les bateaux d'une frégate (76) anglaise qui allait du Fort-Dauphin à Foulpointe.

Après un an de maladie, incendié, volé, j'ai été contraint pour vendre ce que j'avais pu sauver de marchandises d'aller en voyage.

En mars 1800 (77), après quatre mois de séjour parmi les riches

l'île non encore explorées ; ou plutôt des femmes malgaches qui accompagnaient les traitants dans leurs pérégrinations à l'intérieur des terres leur servant d'interprètes.

(73) L'exposé de Lebel sur Madagascar est donc postérieur à la lettre citée, qui n'est pas datée ; elle serait en tout cas du 2ème trimestre 1815.

(74) La traite s'effectuait sur la côte d'Afrique au moyen de piastres, contrairement à celle de Madagascar où les traitants opéraient le plus souvent par échange.

(75) Malgache, pour Madagascar. Le voyageur-naturaliste Unapelier emploie également la même expression.

(76) Il s'agit sans doute des baleinières d'une frégate. Celle-ci n'a pas été identifiée. Lebel précise dans sa lettre au général Magallon que la prise de son brick *l'Elisabeth* se produisit le 24 thermidor an XI, soit le 12 août 1798.

(77) D'après la lettre adressée à Magallon le 20 mai 1802, il faut rectifier en « mars 1801 ».

et bons insulaires de Yarouk (78), desquels j'appris bientôt l'idiome, les enfants des familles qui habitent les pays s'accordèrent avec moi de prix pour porter mes marchandises dans l'intérieur de l'isle. Jusqu'alors peu de blancs avaient dépassé le Mangourou (79) à l'Ouest, franchi les montagnes du Tanamboulou (80) qui séparent le pays nord d'Emir (81) occupé par les Owes (82), Arivé [205.r.] sur des buttes Est, où sont situés les villages propriétaires des belles plaines d'Ancaye (83), obligé d'attendre plus d'un mois la saison de traite, et mourant d'ennuy, je profitai de la bonne disposition de mes conducteurs pour aller au N.-O., à Tanan-arive (84), capitale où résidait le chef de cette partie du pays d'Emir ; il prend le titre de *Dian-Ampoène* d'Emir (85), ce qui signifie le Seigneur des plaines d'Emir ; et un autre chef, celui de *Dian-Tompou emir* (86), c'est à dire Seigneur et maître d'Emir et non Emyrne. Quantité d'objets dans ce voyage m'ayant surpris, j'en ai pris note, et à

(78) Pour Iaroka, village aujourd'hui disparu sur la rivière du même nom, qui se jette dans le fleuve Rianila près d'Andevoranto.

(79) Pour Mangoro, fleuve qui se jette dans l'océan Indien à Mahanoro, au sud de Tamatave. Parmi les Blancs qui ont dépassé le Mangoro, nous ne connaissons que Mayeur et Savoureux en 1785.

(80) Mayeur parle à plusieurs reprises des Entanaboules (*Bull. Acad. Malg.*, T. XI (1913), 1ère partie, p. 167, et 2ème partie, p. 21), peuple qu'il place à l'est du mont Angavo, à la limite de la grande forêt de l'Est.

(81) Pour l'*Imerina*, la province centrale de Madagascar. On écrivait déjà à l'époque Emyrne, graphie qui a subsisté jusqu'au début du XXème siècle. Mais Lebel rectifie en Emir.

(82) Pour Hova, c'est-à-dire les Merina. La notation Owes, au lieu de Ouves, semble révéler la lecture fautive d'un copiste. Le document publié n'est pas l'original, d'où des graphies défectueuses parfois. Sur ce que l'on savait des Merina, vers 1800, cf. La note de Froberville dans British Museum, Add. Mss. 18 124, fol. 88 à 99 v.

(83) Ancaye ou Ankay, non donné au XVIIIème siècle au territoire des Bezanozano.

(84) Pour Tananarive (en malgache Antananarivo), capitale de l'Imerina.

(85) Pour *Andrianampoinimerina*, fondateur du royaume merina, à l'origine roi du royaume d'Ambohimanga, au nord de Tananarive. On traduit généralement « le prince au cœur de l'Imerina » de *andriana*, prince et *am-po* dans le cœur (*fo*) ; une autre traduction que nous suggère la graphie de Lebel, pourrait être « le prince au nombril de l'Imerina », de *foitra*, nombril, la particule finale *-tra* étant tombée en composition. Seulement cette traduction explique la persistance de l'*i* dans *ampoinimerina*.

(86) Pour *Andriantomponimerina*, « le prince maître de l'Imerina », roi d'Ambohidratrimo. Avant de régner il s'appelait Rabehety (celui qui a beaucoup de ciseaux). Les *Tantara* lui donnent le nom d'*Andriantomponimerimandimby* (cf. Trad. IV, p. 107). Fait prisonnier par *Andrianampoinimerina* à Ambohitri-manjaka, il fut mis à mort.

mon retour ici, je les communiquai à Mr Céré père (87), Directeur du Jardin du Roi, jardin des Plantes, où à mon arrivée en cette isle j'ai été employé.

Monsieur Céré a envoyé mes notes au général Magallon (88), alors gouverneur. L'accueil de ce général, sa lettre d'encouragement, m'ont décidé à un second voyage ; et en nivôse de l'an 11 (89), j'appareillai de l'isle de France sur le brick *Le Dauphin*. J'ai voyagé comme marchand. Mon régime de vie, mes connaissances médicales m'ont suffi pour échapper à la mort, neutralisant avec des plantes [205 v.] acides les poisons que m'a fait administrer le sieur Lasalle (90), dont les exploits comme sa personne m'étaient inconnus. J'ai eu le malheur de consentir à en être accompagné.

Cet hypocrite n'ayant pu réussir (91), s'est enfin décidé à m'assassiner, pendant mon sommeil, étant dans mon lit, malade, lors de notre retour à Manourou (92). Si la conduite de Lasalle ne le fit pas mon héritier, suivant ses anciennes habitudes, elle le rendit au moins maître de mon établissement, de tous mes esclaves, de mes marchandises, dont il a partagé petite partie avec les insulaires, ses complices.

(87) Sur Céré, voir une biographie abrégée dans « *Ile de France, documents pour son histoire civile et militaire*, par Saint Elme Le Duc, 1844 », Port-Louis, 1925, p. 160. Nous n'avons pu retrouver ces notes jusqu'à ce jour.

(88) Le gouverneur général Magallon, chef des établissements français de l'est du cap de Bonne Espérance de juillet 1800 à septembre 1803.

(89) 22 décembre 1802-23 janvier 1803.

(90) « L'assassinat » de Lebel ne serait donc qu'une tentative d'empoisonnement. Or, on sait la facilité avec laquelle certains européens ou créoles inclinent à penser que tout accès pernicieux, tout dérangement gastrique ou intestinal, trouve sa cause dans l'administration de poisons végétaux indigènes. C'est vraisemblablement, en connaissance de cette mentalité, que le gouverneur général Decaen ne voulut point enquêter sur cet « assassinat » dont Lebel s'était au demeurant fort bien remis puisqu'il resta deux ans dans l'intérieur des terres. Sur ce traitant, on n'est guère renseigné que par un mémoire qu'il a rédigé sur son séjour à Madagascar (édité par A. Jully, *Mémoire sur Madagascar* par Lasalle, dans Notes, Reconnaissances et Explorations, 2^{ème} année, 3^{ème} volume, 17^{ème} livraison (31 mai 1898), p. 55 à 595. Officier sans travail à Baltimore, il serait venu à Madagascar avec la deuxième expédition de Benyowski en 1785. Après la mort de son chef il aurait effectué un vaste voyage à travers Madagascar qui aurait duré six années, ce qui paraît inexact. En effet, il prétend lui-même être arrivé à l'île de France en novembre 1789, et fut alors employé aux traites jusqu'en novembre 1796. Il serait alors retourné en France. Une étude critique de son Mémoire serait nécessaire.

(91) Le Mss. de la L.M.S. porte ici : « n'ayant pu réussir à m'empoisonner ». Deux phrases plus haut le même mss. porte : « mes connaissances médicales m'ont suffi ».

(92) Pour Mahanoro, où résidait Lasalle. Village aujourd'hui disparu qui se trouvait 12 km au sud de Foulpointe. Cf. Ch. Randriamanatena et J. Valette. *Note sur la géographie historique des environs de Foulpointe à la fin du XVIII^{ème} siècle*, B.M., avril 1966 (N^o 239), pp. 377-378.

Sans ce malheur, j'aurais, en acquérant une belle fortune, j'ouï constamment de la plus robuste santé. Maintenant je puis prouver que si une quantité d'hommes honnêtes et laborieux s'émigraient au pays que je vais d'écrire, ils y trouveraient par des cultures, l'abondance, et étant bien dirigés, le plus grand de tous les biens, la santé et la paix.

Celui chargé de cette mission (93), pour la faire réussir, doit rigoureusement exiger que chacun de ceux qui le suivront soit spécialement soumis au code particulier à la nouvelle colonie, qu'il sache un métier, qu'il sache défricher, labourer la terre avec une charrue, que sous aucun prétexte il ne s'occupe ni de traite ni de commerce, afin d'être tout entier à conduire ses cultures.

[206] (94) Cet établissement agricole aurait d'autant plus besoin d'une protection qu'il n'en est pas de même ici que pour la traite. Les cultures, quoique dans un désert, si on ne s'y présentait avec des moyens imposants, les insulaires ne manqueraient pas d'inquiéter les colons, les voler, les harceler pour les détruire. Il n'y a pas à balancer, il faut vaincre les voleurs. Quoique cette victoire soit facile, trop de sécurité peut devenir funeste.

Le gouverneur pourrait à peu de frais protéger cette colonie en s'attribuant l'exclusif de la Traite du riz. Douze à quinze soldats au plus, deux pièces de canon très long et d'un petit calibre, des fusils, un peu de munitions dans chacun des postes que je vais désigner suffiraient à cette protection.

Le chef-lieu de cet établissement serait dans une isle presque ronde, située dans un lac (95). Elle est basée sur (96) un rocher qui de diverses couleurs, paraît être d'un grès mou. Il durcit à l'air. Il est recouvert d'un sable très fertile. Cette isle n'est jamais submergée. Le rocher a des pointes qui se prolongent à fleur d'eau. Entre les pointes on pourrait y ménager de beaux bassins. Ils seraient profonds et à l'abri de tous les vents. Il est facile de casser les pointes hauts fonds du rocher pour en construire un mur et donner à cette isle environ une lieue de tour. Une très grande roche pârait vers le milieu du [206 v.] lac et le poisson y fourmille.

Les hautes buttes de forme conique, dont une domine les plus grands arbres qui l'entourent, sont placées près la mer et

(93) Le Mss. de la L.M.S. met tout le paragraphe au pluriel, en le modifiant légèrement.

(94) Toute cette page est omise dans le Mss. de la L.M.S. à l'exception du début du troisième paragraphe. La page 207 est également omise. Le Mss. ne reprend qu'au premier paragraphe de la page 208 r.

(95) Le lac de Nosy-Ve, sans toute, qui comme son nom l'indique contient une île en son centre : Nosimalaza.

(96) La fin de la phrase est dans le Mss. de la L.M.S. : « sur un rocher d'un grès mou couvert d'un sable très fertile ».

l'isle du lac. D'autres buttes, situées aux bords des rivières (97) communiquent aussi avec le lac, semblent propres à y placer des vigies armées, sous la protection desquelles on pourrait établir les cultures et des marchés. Les signaux de ces vigies indiquant aux colons les mouvements extraordinaires des insulaires dans les rivières, dans les plaines, il serait facile de les prévenir. Alors se voyant découverts ces insulaires renonceraient au brigandage. Je ne doute pas que la majeure partie d'eux ne fit cause commune avec nous pour soumettre au travail son trop licentieux et trop paresseux esclave.

Au Sud, au S.E. et S.O. du lac sont des îlots couverts de brousses mêlées de beaux arbres. Ils ont jadis été cultivés. Leur sol très fertile convient à toutes les cultures. De hautes buttes sur la rive S.O. d'une rivière venant d'Ouest semblent être la borne du lac. Le cours de cette rivière, devenu nord, va se perdre dans le lac, mais dans les fortes crues cette rivière rompt la digue à l'Est pour jeter à la mer la surabondance de ses eaux. De la plus haute butte on découvre parfaitement les belles plaines au Sud et à l'Ouest.

[207] A l'Ouest le lac est borné par une dune forte élevée formée d'un sable blanc. Elle est boisée. Plus à l'Ouest sont aussi quelques buttes d'où l'on découvre l'immense plaine au Sud, à l'Ouest et aussi la vue peut se porter au Nord. Elle a des bouquets de bois, quelques marais et de belles rivières qui toutes communiquent au lac. Cet espace est d'environ 15 à 20 lieues, nord et sud, de cinq à dix lieues de la mer, à l'Ouest. Ce pays est aussi sain que fertile, mais les insulaires du Sud des montagnes y sont toujours en embuscade pour voler bêtes et gens. C'est une de leur manière la plus usitée de faire la guerre...

De l'embouchure du lac en remontant une rivière O-N.O environ une lieue ont entre dans un canal qui vient du Nord. C'est sur la rive est et à côté de ce canal qu'est la première butte indiquée. Son sommet peut contenir plusieurs cases. Sa vigie pourrait indiquer à toutes les autres et au chef-lieu du lac tout ce qui se passe à la mer. Elle peut aussi répéter tous les signaux du Nord et de l'Ouest.

Les terres environnans ce canal paraissent être d'argile recouvert d'une terre noire, sablonneuse et humide. En le remontant environ une lieue au Nord on entre dans une immense masse d'eau garnie d'îles (98). La plus grande a près d'une lieue de long sur un quart de lieue de large. Et comme [207 v.] les autres leur sol est sablonneux, jaune, fertile. Elles ne sont jamais submergées. De cette masse d'eau partie s'écoule par le canal dans le lac, et aussi par le Nord va environ deux lieues faire jonction avec une autre forte rivière (99) venant du nord. Là leur

(97) L'imprécision de la description de Lebel ne permet pas l'identification ; sans doute la rivière Manambolo.

(98) Vraisemblablement le lac de Nosy-Ve.

(99) C'est l'Ivondro qui se jette à la mer au-dessous du village qui porte le même nom, au sud de Tamatave.

confluent se débouche à la mer (100). Il est à remarquer que les vents généraux laissent cette embouchure d'un facile accès aux chélingues (101) venant du large par les vents N.E. et S.E. dans le jour de 8 à 4 heures et dans la nuit les vents du N.O. au S.O. facilitent la sortie de cette rivière jusque vers 7 heures du matin. Il en est de même du lac à la mer. On y trouve fond à près de cinq lieues au large, où il y a un banc vaseux et très poissonneux. Les Insulaires de cette côte débouchent les rivières où ils veulent en rompant les dunes.

De cette embouchure on fait le Nord, et par une branche de cette rivière on remonte au N.O. à travers une grande plaine. Rendu à de hautes buttes convenables à y placer postes et vigies on fait le Nord tout un jour. On rencontre quantité de gros ruisseaux venant de l'Ouest par lesquels on communique à de beaux étangs (102). Puis on fait le N.O. et l'Ouest jusqu'au sommet de l'isle [208] triangulaire. Les buttes sur les rives Sud de cette rivière bornent au Nord l'immense plaine cy-devant décrite. Non seulement son sol est aussi tempéré, aussi sain que fertile, mais il est partout labourable à la charrue en égouttant les marais par des fossés joints aux rivières. Les chemins sont inutiles parce qu'avec des bateaux on porterait au poste du lac toutes les riches productions dont ce superbe pays est susceptible.

Tous les peuples de l'isle sont jugés par des coutumes usitées dans chacune des familles, et pour mieux confondre l'imposteur je prouverai que le voyageur en cette isle est assujéti aux coutumes usitées par les peuplades que son commerce l'oblige à parcourir. Et ces peuplades conviennent qu'elles doivent aussi protection au voyageur. Tels sont les usages établis et exercés par toutes les peuplades ou familles occupant le pays limitrophe de celui décrit. Si un des individus de ces familles s'en éloigne, même un esclave, s'il est convaincu de vol, etc., la famille en est responsable.

L'insulaire, persuadé que les humains sont toujours en guerre avec un mauvais génie, dit *angatsh* (103), le malheur, l'homme, même une famille vaincue, soit à la guerre ou surprise, est convaincu de vol. Qu'un ou des voyageurs soient volés ou qu'il

(100) Le canal dont parle Lebel porte le même nom que le lac : Nosive.

(101) Chélingues : bateaux de la côte de Coromandel.

(102) Toute identification est impossible. Il doit s'agir de l'arrière pays d'Ivondro déjà vanté par Raynal et Cossigny. Sylvain Roux en donnera en 1818 une bonne description, où il fait part de son désappointement. Son rapport d'exploration au gouverneur de l'île de Bourbon a été publié par J. Valette *Sainte-Marie et la côte est de Madagascar en 1818. Bull. de Mad.*, N° 188 (janv. 1962), pp. 3 à 60 ; la visite des lacs figure p. 13 et s., avec carte à la p. 15.

(103) Forme moderne *angatra*, esprit, feu follet, fantôme. Il est déjà question des *angats* dans Flacourt, *Histoire*, p. 56, qui en fait la cinquième sorte d'esprit auxquels de son temps croyaient les Malgaches du Sud. Cf. *Grand Dictionnaire de Froberville. Bull. de Mad.*, avril 1963 (N° 203), p. 280.

se [208 v.] présente des naufragés, les Owes disent qu'en cet état on est atteint, infecté de maladie contagieuse qu'ils nomment *arrétine* (104). C'est pourquoi beaucoup d'eux refusent aux malheureux l'entrée de leur village, et même de leur vendre des vivres.

Cela m'est arrivé à *Amboy-Cazou* (105), province du pays d'Ymamou (106), dans l'intérieur de l'isle. A la côte Est par le Sud on dit qu'un malheureux est *mala-elouk* (107). A la vérité je dois dire que parmi ces insulaires je pourrais partout citer de bons et bien dignes amis. Ils méritent bien toute ma reconnaissance, mais ils sont en proie aux préjugés, au plus affreux fanatisme. Les augures (108), les épreuves du feu (109) et du poison (110), le *mampita* (111) à la côte de l'Est, le *misiquidi* (112) chez les Owes et dans tout l'Ouest et le Nord, est exercé par des devins se disant prophètes et médecins, et fait journellement dans toute l'isle quantité de victimes. Les uns meurent par les épreuves du feu et du poison ; d'autres, d'après le dire du sorcier ou devin *ampazar* (113), sont cruellement mis

(104) Forme moderne *aretina*, maladie contagieuse ou non. Dans le sens indiqué par Lebel, il faudrait plutôt traduire vulgairement par « poisse », avec une idée de malchance continue, attachée à l'individu, mais « guigne » ou qui risque d'atteindre également autrui.

(105) *Ambohikazo*, « la colline aux arbres ». Aucun village de ce nom n'existe aujourd'hui dans la s/p. d'Arivonimamo.

(106) Imamo, province à l'ouest de Tananarive.

(107) Forme moderne *malahelo*, malheureux, contrit.

(108) L'haruspicine ou divination par l'examen des entrailles de bêtes sacrifiées n'a pas existé à Madagascar. Mais l'ornithomancie ou divination par l'examen du vol des oiseaux a été pratiquée.

(109) Chapelier parle d'une épreuve au fer rouge apposé sur la langue : *tsitsilelaby*, litt. incision de la langue par le feu. Cf. British Museum. Add. Mss. 18 133, fol. 137-139 v. De même, l'auteur anonyme signalait le *lelabi* chez les Antatsimo. Cf. *Bull. Mad.*, 1964, N° 214 (mars), p. 247.

(110) Tous les voyageurs depuis Flacourt connaissent les épreuves judiciaires par le poison, dont le plus employé a été le tanguin, *tanghinia venenifera*.

(111) Il s'agit d'une épreuve où le patient doit traverser une rivière infestée de crocodiles ; de *mita*, traverser à gué, *mampita*, action de faire traverser. Le Mss. de la L.M.S. porte ici *mampila* qui semble une lecture fautive.

(112) Forme moderne *misikidy*, pratiquer la divination par les graines, l'art de la géomancie. L'étude la plus récente parue sur cette question est celle de R. Decary : *La divination malgache par le sikidy*, Paris 1970, 111 p.

(113) La forme moderne serait *ampahazary* (de *hazary* : sortilège), celui qui peut créer des sortilèges. Le mot *ampazaré* est attesté pendant tout le XVIIIème siècle dans le sens de sorcier, magicien. Cf. Ranaivo (Fl.) et Valette (J.), *Grand Dictionnaire de Madagascar*, au mot AMPANZARE, qui signifie « chance, bonheur, destinée ».

à mort, et quantité sont vendus aux traitants. Aussi les puissants chefs, surtout les Owes, font de cette épreuve un objet de spéculation. Je dois aussi faire connaître le motif des secours que des naufragés ont reçus de ces insulaires. Jettés sur la côte, les marins sont bientôt [209] entourés d'une multitude d'hommes mêlés même de femmes. S'ils ont sauvé quelque chose, ils sont assailli de toutes parts, et on leur vole leurs effets. Si pour les conserver ils engagent un combat, s'ils tuent ou blessent un assaillant, ils sont impitoyablement mis à mort. Il en est de même du voyageur quand bien même il serait malgache. Mais si les naufragés cèdent, quelques insulaires, ordinairement grands causeurs, s'approchent, engagent ou invitent à les suivre chez leur chef. Il est souvent invisible, en ce qu'il est toujours complice. On est dans tout le village de fort belle humeur. On a l'air de vous consoler. D'autres vous raillent. On cherche à vous faire causer, et avec empressement on apporte amplement à manger. Si vous avez quelques mouchoirs du goût des belles, le soir elles vous agacent pour les gagner. Il ne manque pas de marins ici à qui cela est arrivé. On peut les interroger (114). De grand matin des insulaires viennent dire de les suivre au village du chef voisin. On lui rend compte. Celui-ci vous reçoit, et le lendemain de grand matin vous fait aussi conduire au chef voisin. Et ainsi de chef en chef on éloigne la terrible maladie, *mala-elouk*, jusqu'à ce qu'on rencontre un navire ou des traitants.

Si les voyageurs volés ont des amis, s'ils ont rendus aux insulaires de marquans services, ils en sont entendus et sur preuves [209] irrécusables les chefs voisins des voleurs saisissent cette occasion pour leur faire un procès, *cabar* (115), ruinent le chef et ses voleurs. Alors, à leur tour, ils sont infectés de *mala-elouk*, *d'arétine*, en partageant, si on les attrape, les femmes, les enfans, les esclaves et les troupes du condamné ou vaincu.

C'est ainsi que la province d'Ymena-bée (116), d'Andrandesaye (117) m'a été donnée en garantie. Combien de nos compatriotes naufragés, de voyageurs échappés à la mort et dépouillés ont aussi ce droit. On est toujours volé sur de spécieux prétextes. On est accusé de porter des munitions aux ennemis,

S'il fallait lire *ampazav*, on pourrait également penser au mot *mpamosavy*, sorcier, mot qui a supplanté *ampahazary* de nos jours.

(114) Ces deux phrases sont omises dans le Mss. de la L.M.S.

(115) Forme moderne *kabary*, discours. C'est la « palabre » des voyageurs africains, mais à Madagascar, c'est également à la fois une consultation du peuple réuni en assemblée, qui doit approuver la décision du chef.

(116) Forme moderne *Imenabe*. Les terres *menabe* étaient les terres d'un suzerain indépendant ; les terres *menakely* celles des vassaux, soumis à l'autorité centrale.

(117) Forme moderne *Andrantsay*. Cette province fut visitée par Mayeur dès 1777.

d'y porter des médecines ou drogues, sangfoudis (118), pour rendre invincible (119). Ce prétexte prévaut. A Ymena-bée j'ai été volé parce que suivant nos conditions avec les peuples de ce pays, par Dian Beni Salam (120), leur seigneur ou chef, je voulais être payé avant ou en livrant mes marchandises, à Emir pour avoir été provoqué, comparé au créole blanc du grand Pont nommé Aubri (121), cité mauvais sujet pour avoir leurré les Oves pendant six ans, leur avoir fait casser de grosses roches dans lesquelles ils prétendaient (*sic*) trouver la poudre à canon. Un défi de ving esclaves me fut proposé par Maromanompou (122). Ce puissant chef de toute la [210] partie Sud d'Emir, m'avait envoyé chercher par deux exprès à Andrandesaye ; par amour-propre je mis en jeu les sept ou huit esclaves qui me suivoient et des amis cautionnèrent le reste. Mes amis et moi sommèrent Maromanompou de produire les siens. La chose était sérieuse. Il jura, fit serment en public sur ses ancêtres qu'il me les donnerait sitôt l'expérience faite. Et à ma réquisition il ajouta que nul ne me gênerait ni me m'obligerait à dire mon secret. Se serment fut prononcé en présence de Dian-Tompou Emir, son beau-frère, de Réne Amboa (123) ainsi nommé en ce qu'elle avait adopté pour sa fille Zafine Amboa (124). (Cette

(118) Mauvaise transcription du copiste pour *fanafoudis* ; forme moderne *fanafody*, médecine, remède, médicament, charme. Cf. Ranaivo (Fl.) et Vallette (J.), *op. cit.*, au mot AULI, B.M. N° 204 (mai 1963), pp. 380 à 381.

(119) Le Mss. de la L.M.S. omet ce passage jusqu'à : « A environ une lieue d'Ynossi-Zatou »...

(120) Pour Andriambelotsalama, dénommé encore Velotsalama dans les *Tantara*. Son nom signifie « Prince en bonne santé et bien portant ». Il était le neveu adoptif d'Andriamanalinabetsileo. D'après Lebel, le fief d'Imenabe où il régnait restait quand même sous la suzeraineté du roi d'Andrantsay, lequel était son oncle.

Ce royaume d'Imenabe est connu des *Tantara* sous le nom d'Imenaberoarivo (*Tantara*, T. III, 625/220), la terminaison *-roarivo* étant emphatique.

(121) Aubri. Nous ne disposons d'aucun renseignement sur ce créole qui serait resté six ans en Imerina, et n'aurait pas réussi à fabriquer de la poudre.

(122) Pour Ramaromanompo, fils d'*Andrianamboatsimarofy* (le prince chien non fiévreux), roi de Tananarive, chassé de sa capitale par Andrianampoinimerina. Ramaromanompo (« celui que beaucoup honorent ») succéda à son père en 1798 et réussit à se maintenir quelques années contre son puissant rival. Selon les *Tantara* il aurait régné 5 ans (cf. Trad. IV, p. 125).

(123) Reni-Amboa, sœur d'*Andriantomponimerina*, roi d'*Ambohidratrimo*, mariée à Ramaromanompo ou Maromanompo, fils d'*Andrianamboatsimarofy*, qui régna à *Fenoarivo*, de 1798 à 1803 (?).

(124) *Zafin'amboa*, dont le nom signifie « petit fille de chien », car sa mère adoptive s'appelait *Ren-Amboa*, litt. « mère chien ». Les *Tantara* disent que « Razafinamboa était fils (*sic*) issu d'une autre père de Ravaonimerina (femme d'Andrianampoinimerina) qu'Andrianampoinimerina épousa plus tard ». Cf. Trad. IV, p. 110.

reine Amboa était la grande femme et la plus en crédit de toutes les femmes de Maromanompou), devant Ravaux (125), sœur de Maromanompou et femme de Dian-Tompou-Emir (cette Ravaux était l'héritière d'Emir et Zafine Amboa avec Rabindam (126) fait cesser les guerres d'oppression dont Dian Ampoëne l'a accablé depuis vingt cinq ans).

Mon expérience ayant réussi, presque tous les seigneurs d'Emir, la sœur, la femme favorite de Maromanompou, les belliqueux et braves Man-y-soutes (127) [210 v.], tous le sollicitoient à me payer. Mais il a préféré me faire voler le reste de mes esclaves. Les poisons ont été nuls, et personne n'a osé m'assassiner. Las de ses remises pour me faire conduire, je partis seul. Je confiai mes hardes, quantité d'objets précieux, des échantillons de ce qui m'avait paru douteux à René Amboa et à Ravaux en leur promettant d'être au plus deux lunes absent. Ces deux excellentes femmes m'ont prouvé combien la conduite du frère, du mari, les affligeoient.

A environ une lieue d'Ynossy-Zatou (128), capitale de ce chef, j'aperçois une trentaine d'hommes armés se dirigeant sur moi. Je les attends à cinquante pas environ ; ils s'arrêtent. Ils me conduisent au sud-est, sur la frontière, dans un gros village fortifié chez le chef Solo (129). Ce digne seigneur m'a prouvé depuis la confiance que je devais avoir en son amitié. Il employa les 12 jours que je restai avec lui à me faire connaître tout son pays et ses amis, et à son tour me fit connaître au nord-est chez Dian-Tendrou (130), seigneur des Cornes son voisin. Je prends toujours plaisir à me rappeler l'accueil de cet aimable seigneur en deux personnes : ce sont deux frères parfaitement ressemblants (131), également doux [211], honnêtes, exerçant ensem-

(125) *Ravao*, que les *Tantara* connaissent sous le nom de *Ravaonimerina*, fille d'*Andrianamboatsimarofy*, mariée à *Andriantomponimerina*.

(126) Vraisemblable ment *Radama*, roi d'Imerina, qui succéda à *Andrianampoinimerina* en 1810. *Rabe* est un titre, peut-être à l'hébreu *rabi*, maître.

(127) *Manisotra*, descendants d'esclaves qui s'étaient rebellés contre *Andrianampoinimerina* et lui tinrent tête longtemps, notamment à *Ambohijoky*. Cf. *Tantara*, Trad. IV, pp. 125-127.

(128) Pour *Anosizato*, litt. «aux cent îles», au pied ouest de Tananarive, où s'était réfugié *Andrianamboatsimarofy* après qu'*Andrianampoinimerina* eut pris la capitale. Il y aurait régné pendant deux ans. Son fils *Ramaromanompo* lui succéda. Cf. *Tantara*, Trad. IV, p. 125.

(129) *Solo*, litt. «le remplaçant (d'un aîné)». Personnage inconnu par ailleurs.

(130) Pour *Andriantandroka*, de *andriana*, prince et *tandroka*, corne.

(131) Il doit s'agir de deux jumeaux, d'où peut-être leur nom éponyme : les cornes, dont l'une est semblable à l'autre.

ble et ayant la même autorité. Ils sont singulièrement chéris et respectés de leurs vassaux. Ceci me rappelle l'amitié que dans la suite m'a porté un autre Dian-Tendrau (132) brave général couvert de blessures au service de son frère Dian-Am-poëne qui, par excès d'ingratitude, l'a fait assassiner.

Ayant terminé mes affaires à Ancaye, je retourne à Emir. A mon arrivée Dian-Am-poëne profite de la confusion du deuil qu'a causé l'inattendue mort de Réne-Amboa (133) pour ravager, incendier le reste des pays d'Emir, et par politique exige que Ravaux redevienne sa femme. J'étais ainsi qu'elle et toute sa famille dans la forteresse de Saadia-Tene (134) quand elle fit ses tristes et derniers adieux à Dian-Tompou Emir, son digne et respectable mari, qui, dépouillé du reste de tous ses biens, prit la fuite ainsi que tous les autres seigneurs ses parens et amis (135).

Cette forteresse a été prise dans la quinzaine. Devenu maître de toutes les provinces d'Emir, Dian Am-poëne assigna à chacun des seigneurs conquis une retraite dans les pays les plus malsains. Et peu de temps après, il les fit tous assassiner (136). Cette cruauté l'a rendu tellement soupçonneux qu'il assassina [211 v.] de sa main un de ses propres fils (137), en fit assassiner

(132) *Andriantandroka*, personnage inconnu des *Tantara*, tout au moins sous ce nom.

(133) C'était, nous a dit Lebel, la femme favorite de *Maromanompo*, et *Ravau* était l'héritière du trône d'Imerina.

(134) *Antsahadinta*. Le Mss. de la L.M.S. porte d'ailleurs ici *Saadinta*, meilleure lecture du mss. original. Il faut donc abandonner l'hypothèse de A. Délivré qui pensait à une graphie Boadiatem, pour Ambohidratrimo. A la vérité, s'il est bien exact que Ramaromanompo ne fut attaqué qu'un an après la chute d'Ambohidratrimo, et qu'il résista une année durant, il faudrait reporter à 1801 la chute de la capitale du Marovatana, à 1802 celle d'Anosizato et en 1803 la déroute complète des deux princes. Mais au printemps 1803, Lebel se trouvait encore à Anosizato, si bien que la chute d'Ambohidratrimo ne doit pas être antérieure à 1802. A. Délivré, *Histoire des rois d'Imerina*. Voir notamment p. 222, et les notes 116 et 117, p. 394.

(135) Les *Tantara* ne parlent pas du siège d'*Antsahadinta*, non plus que de la fuite du roi.

(136) Les *Tantara* le confirment : « Rabehty (dit Andriantomponimerimandimby) prince des Marovatana, fut pris et exécuté. Les Marovatana rachetèrent les prisonniers de guerre et les bœufs capturés : trois piastres par personne et quatre sous par bœuf restant », *Tantara*, Trad., T. 3, pp. 106-107.

(137) *Rabodolahy*, « le dodu », fils adoptif de la principale femme d'Andrianampoinimerina, et qui aurait tenté à plusieurs reprises de faire périr Radama, fils préféré du roi. Surpris avec une arme sous son *lamba*, il fut livré au peuple et mis à mort. Toutefois, E. Ralaimihoatra, dans son *Histoire de Madagascar*, p. 127, donne une autre explication : il aurait été mal jugé par son père à la suite de son échec à la tête de l'expédition d'Ambohibelona, où, selon certaines sources, Andrianampoinimerina lui-même aurait été blessé.

encore un autre (138) ainsi que plusieurs seigneurs et généraux, dont son frère Tendrau est du nombre (139).

Cette esquisse historique de faits presque tous passés sous mes yeux portera sans doute quelque lumière sur la connaissance de l'état social de tous ces peuples. Je terminerai en disant qu'à toutes les côtes autour de l'isle, excepté un nombre infiniment petit de familles établies depuis Angonsy (140), situé à la côte et cap de l'Est, jusqu'à Yrangui (141), rivière située à la côte des Bé-tani-mènes dans presque tous les villages de toutes les côtes, j'ai vu et on y conserve des trophées qui prouvent la fin malheureuse de nos compatriotes.

En ce que des usages dans toute l'isle font loi, de retour à la côte de l'Est j'ai été à Manourou (142). Les familles sous la dépendance du feu grand chef Finedou (143) se sont rassemblées pour entendre mes réclamations. Elles savent combien sous Angourou (144), femme de Lassale et sœur de Finedou, de Faux (145) son fils, de Minty (146) son neveu, tous complices de Lassale, et encore pour m'avoir volé la portion qu'il avait donné ou fait cadeau [212] à Finedou, en ce qu'il n'avait pu l'emporter et que Finedou m'avait rendu ; que Soratch (147), parens de Finedou et oncle maternel de Faux, fils de Finedou. Autrefois ce Soratch était chef de l'isle du lac (148). Il est maintenant réfugié au nord dans les villages de sa famille où il m'a, lui Soratch, volé deux esclaves, et ses parens de la poudre à feu, etc... Ces familles rassemblées avouèrent avoir parfaite connaissance *des faits par moi exposés, mais qu'elles étaient impuissantes contre leur chef et que je n'avais pas d'armes. Eclairé*

(138) *Ramavolahy*, « au teint clair », fils légitime d'Andrianampoinimerina, aurait entraîné un certain nombre de Manisotra dans une conjuration visant à ravir le pouvoir à son père. Ce dernier le fit condamner à mort.

(139) Il ne semble pas que les *Tantara ny Andriana* parlent de ce « frère » du roi, qui n'était peut-être qu'un parent plus éloigné.

(140) Angontsy, poste de traite nommé encore Cap de l'Est au nord de la baie d'Antongil. Mayeur en avait chassé les habitants (*Mémoire de MM. Guicard et Le Guenne sur la traite qui peut se faire à Madagascar en octobre 1789*), à la suite d'on en sait quel différend.

(141) Irangy, limite sud du pays des Betanimena à l'époque.

(142) *Mahanoro*, ancien village, 12 km au sud de Foulpointe.

(143) *Finedoa* ?

(144) *Angoro* ? Le Mss. de la L.M.S. a ici, au lieu de « sous Angourou » *Sa-mongourou*, et il se pourrait que ce soit une meilleure lecture.

(145) *Vao*, qui signifie « nouveau ».

(146) Pour *Mainty*, « noir ».

(147) *Soratra*, qui signifie « écriture ».

(148) Le lac de *Nossi-Ve* ? Il se trouvait un village dans l'île de ce nom.

sur le danger de rester encore à Manourou, j'allai au sud et dans les montagnes Nord-Ouest du lac donner à ces insulaires connaissance (149) de mes réclamations. Ces puissants voisins et ennemis de la famille de Dian-Belon (150), indignés, recommencèrent la guerre et agrandirent encore le désert. Ces vainqueurs prétendent que nul n'a droit d'établir sa pêche dans le lac sans leur permission. Cette pêche se fait en commun dans la saison chaude. Il y a des années où plus de mille baragues sont dressées autour du lac. J'ai appris que les enfans de Soratch avaient sur l'isle encore installé un misérable village. Ils doivent s'attendre à être bientôt détruits.

Les grandes pluies en décembre et janvier, en rompant toutes les digues, dessèchent tous les marais. En août suivant, la sécheresse recommence, et en octobre ils sont de nouveau remplis d'eau jusqu'en décembre ou janvier. Quoique ces marais produisent en abondance de grands végétaux qui, n'ayant plus d'eau pour les soutenir, tombent et entrent en [212 v.] en putréfaction, la vapeur mofette (151) qu'ils exalent n'est point dangereuse comme au Nord, et on l'éviterait en ayant soin de tenir l'embouchure du lac ouverte toute l'année. Alors je pourrais indiquer tous les moyens à employer. Les insulaires, convaincus par ceux de qui ils ont à se louer, viendraient en foule, moyennant un modique salaire, vous aider à labourer vos champs, etc... Mais il faudrait bien se garder de les laisser s'établir en deçà des vigies. Le nombre en deviendrait si grand qu'ils seroient vos maîtres et il serait impossible de bien opérer. C'est pour éviter la nullité de cet établissement qu'on créerait des marchés malgaches, sous la protection des vigies, aux frontières seulement. En cas de guerre je connais une arme singulièrement redoutée de ces insulaires. Si Beniowski (152) avait mieux su disposer des moyens qu'il avait obtenue de l'ancien gouvernement français (153), nous jouirions du fruit de ses travaux. Mais ce favori n'avait point un caractère convenable. Ignorant les langues, il ne connoissait pas davantage les mœurs, les usages

(149) Le passage en italique figure dans le Mss. de la L.M.S. seulement.

(150) *Andriambelona*.

(151) C'est-à-dire une émanation nocive de gaz contenant de l'anhydride carbonique qui se dégage en général dans les régions volcaniques.

(152) Benyowski, aventurier polono-hondrois au service de la France, tenta de février 1774 à janvier 1777 de créer un établissement dans la baie d'Antongil. Il revint à Madagascar en juin 1785, commandité par des armateurs de Baltimore, mais il fut tué quelques mois après (en mai 1786) par des troupes françaises envoyées contre lui. Il a laissé des mémoires d'une sincérité douteuse, dont l'édition française est intitulée *Voyages et Mémoires concernant les détails de l'établissement que Benyowski fut chargé par le ministère français de former à Madagascar*. Paris, 1791, 2 vol. in 8° de 466 et 486 p. Sur Benyowski on peut consulter le livre vieilli de P. Cultru, *Un empereur de Madagascar au XVIIIème siècle : Benyowski*. Paris 1906, in 8° 216 p.

(153) C'est-à-dire la Monarchie absolue antérieure à 1789.

même religieux de ces insulaires, pas plus que le local topographique du pays, connoissances si essentiellement nécessaires à ce genre d'entreprise. Il est tems qu'une nation puissante, éclairée, ait connoissance des [213] ressources en tous genres qu'offre cette isle. Ses grandes plaines à la côte de l'Est où les vents sont traversiers pour Maurice, celles immenses dans l'intérieur que j'ai parcourues (154). Partout je les ai trouvées d'un bon sol, et labourable à la charrue, que la variété du climat rend propres à différentes cultures. Par l'Est les chemins sont trop difficiles. Mais par l'Ouest à l'aide d'une grande et belle rivière (155) on remonte jusqu'à la haute montagne bornant les plaines désertes, et là on peut avec de plus petits bateaux remonter au Nord puis à peu de distance à l'Est on est rendu au lieu le plus élevé de toute l'isle (156), et là on peut aisément s'en rendre maître (157).

La nombreuse population des isles Maurice et adjacentes gêne trop les cultures et les troupeaux. Exposée d'ailleurs à de fréquens et désastreux ouragans, un émigration paraît nécessaire. Là, sans esclaves, aidés d'insulaires à gage, et d'animaux, on cultiverait sans peine comme on le fait en Europe, et bientôt les misérables peuplades qui avoisinent ces déserts viendroient vous implorer pour être protégés contre la tyrannie des nègres leurs esclaves.

C'est alors que l'ancienne Ophir Malacasse (158) dite Malgache, qui nous est encore en grande partie inconnue, par ses richesses [213 v.] indigènes et cultivées deviendrait la colonie la plus opulente du monde connu.

Si ce bref exposé d'une partie de mes voyages peut être utile à son Excellence, mon but est rempli.

Au Port-Louis, isle Maurice le

NOTE : En tous tems, en tout pays, il y a eu des détracteurs. Je me mets au dessus d'eux, et je gagnerai toujours à être mieux connu.

*
* *

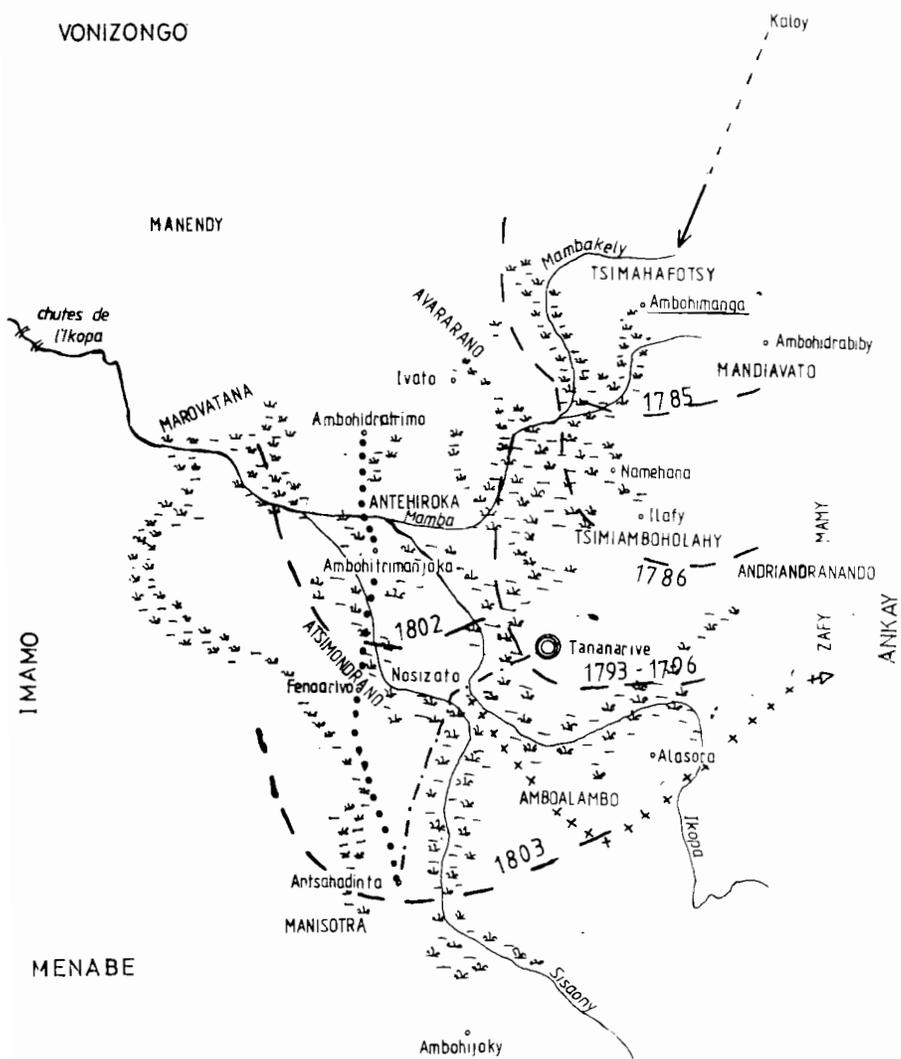
(154) Lebel a parcouru l'Imerina, l'Andrantsay ou Vakinankaratra et l'Imamo. L'Imenabe (malgré son nom) dépendait du royaume d'Andrantsay.

(155) L'Ikopa, mais cette rivière n'est pas navigable jusqu'à la mer. Il est exact qu'elle traverse une région déserte, le *Tampoketsa*, en direction de Majunga.

(156) Le point culminant de Madagascar ne se trouve pas sur cet itinéraire, mais dans le Nord, au *Sambirano*.

(157) Lebel voyait juste en écrivant que la voie d'accès la plus facile jusqu'à Tananarive était celle rejoignant Majunga. C'est celle qu'empruntera l'expédition française de 1795 et la colonne volante du général Duchesne.

(158) Ophir est une contrée légendaire qui aurait été située en Afrique et d'où Salomon aurait tiré de grandes quantités d'or.



L'Imerina au temps de LEBEL

- Rizieres et marécages
- +++ Trajet suivi par Lebel au retour d'Anosizato
- Retraite d'Andriantomponimerina dit Rabehety (du Nord au Sud)
- - - Retraite de Ramaromanompo
- Avance d'Andriantomponimerina

L'exposé de Lebel adressé à Farquhar apporte des indications intéressantes sur les rapports entre Andrianampoinimerina et Ramaromanompo, fils d'Andrianamboatsimarofy, roi de Tananarive avant qu'il soit détrôné vers 1796. Ramaromanompo (159), établi d'abord à Anosizato, puis à Fenoarivo, dut progressivement céder du terrain devant l'avance d'Andrianampoinimerina, pour être définitivement chassé de ses terres après la prise d'Antsahadinta en juin 1803. C'est précisément l'épisode que nous rapporte Lebel, tandis que les *Tantara* sont curieusement muets sur cette dernière bataille. Le siège de la ville dura cependant quinze jours et fut marqué par une prise importante, celle de Ravaonimerina, sœur d'Andrianamboatsimarofy, qu'Andrianampoinimerina convoitait depuis longtemps. Elle était selon Lebel, «l'héritière du trône d'Imerina».

L'histoire débute vers 1785 lorsque Andrianampoinimerina eut définitivement vaincu Andrianjafy et eut pris possession de son royaume dont la capitale était Ambohimanga. Sans doute les autres rois de l'Imerina s'inquiétèrent-ils des visées entreprenantes du vainqueur. Une conférence à trois eut lieu près d'Ambatobe, place-frontière, entre :

- Andrianampoinimerina, roi d'Ambohimanga
- Andrianamboatsimarofy, roi de Tananarive
- Ramanandrianjaka, roi d'Ambohidratrimo.

Elle aboutit à un serment qui consolidait le partage des terres intervenu et reconnaissait la légitimité des droits du vainqueur sur le royaume d'Ambohimanga (160). Un bœuf fut sagayé selon le rite du *lefon'omby*, au sud d'Ambatobe, pour sceller cet accord. Selon les *Tantara*, une période de sept années de paix (161) s'en suivit (1785-1792).

Quelques années plus tard (162), une autre convention eut lieu entre Andrianampoinimerina et Andrianamboatsimarofy. Elle était essentiellement d'ordre familial, mais nous comprenons aujourd'hui, au récit de Lebel, qu'Andrianampoinimerina visait déjà à l'hégémonie de l'Imerina tout entière. Andrianamboatsimarofy devait donner sa fille en mariage à son co-contractant et celui-ci de son côté devait donner sa sœur en mariage au premier. A cette occasion c'est le serment du *velirano* («eau frappée de verges») qui fut prononcé, et le lieu dit, en bas et au nord d'Ankadindramamy, place frontière, prit le nom d'Andranovelezina («à l'eau frappée»).

(159) ou Andriamaromanompo, litt. «le noble qui a beaucoup de gens à son service».

(160) C'est à la même époque qu'Andrianampoinimerina se serait marié à Rambolamasoandro. Il devait donc avoir une vingtaine d'années.

(161) *Tantara*, 483 (Trad., T. IV, p. 3).

(162) C'est une hypothèse de notre part. Les *Tantara* semblent confondre les deux événements. Tout au moins la 2ème convention devait renforcer la première.

Andrianampoinimerina prononça le serment suivant :

« Si ma sœur Ralesoka ne devient pas femme d'Andrianamboatsimarofy, puisse Ambohimanga devenir l'apanage (163) de Tananarive ; et si Ravaonimerina (fille d'Andrianamboatsimarofy) ne devient pas femme d'Andrianampoinimerina, puisse Tananarive devenir l'apanage d'Ambohimanga ».

Cette formule de serment paraît à nos yeux comme une justification de la conquête de Tananarive par Andrianampoinimerina, qui devait intervenir trois ou quatre ans plus tard ; elle n'a sans doute pas été prononcée. Toutefois la réalité de la convention de l'échange des deux femmes ne peut être mise en doute (164).

La légende rapporte qu'au cours du repas qui suivit, Andrianamboatsimarofy aurait marqué sa fourberie en voulant, en l'absence de son co-contractant, piquer dans la marmite de la viande du bœuf qui avait été sacrifié à cette occasion (165). N'y ayant point réussi avec la pointe d'une broche en fer, il y parvint avec le crochet de suspension de la même broche. Il aurait dit alors : « Le (bout) droit ne prend pas, mais le crochu prend bien » (la droiture ne réussit pas, mais la déloyauté permet d'aboutir à ses fins).

Les *Tantara* ne disent pas si Ralesoka devint la femme d'Andrianamboatsimarofy. Il n'y semble pas. Elle était pourtant certainement en âge de convoler, sa différence d'âge avec son frère Andrianampoinimerina ne devant pas être très sensible. Par contre, il y a toute apparence que la fille d'Andrianamboatsimarofy fut plus jeune. Il s'agissait d'une promesse d'échange, en quelque sorte des fiançailles, et on ne voit pas pourquoi la convention n'eut pas été ratifiée immédiatement par l'échange des deux femmes, si la fille d'Andrianamboatsimarofy avait été nubile.

En tout cas, la promesse ne fut tenue par aucun des contractants. Ralesoka fut mariée à un guerrier de l'Avaradrano, Rabasivalo, qui devint plus tard général d'Andrianampoinimerina. Ravaonimerina fut mariée à Rabehty (Andriantomponimerina), roi du Marovatana.

Les *Tantara* rapportent à cette violation du serment par Andrianamboatsimarofy l'origine de la guerre qui amena la chute de Tananarive. On peut remarquer toutefois que Andrianampoinimerina ne chercha nullement à récupérer Ravaonimerina en la disputant à son mari, mais y trouva prétexte pour attaquer son père, qui avait violé l'alliance jurée (166).

(163) Le texte malgache emploie le mot « rizière ».

(164) D'après les *Tantara*, Radama serait né après cette convention, *Tantara*, 505 § 2.

(165) *Tantara*, 484 (Trad., T. III, p. 5).

(166) Andrianampoinimerina n'entama pas sur le champ les hostilités, il s'y prépara seulement en encourageant la défection des « sept cousins », sujets d'Andrianamboatsimarofy qui tirèrent à blanc lors de l'attaque de Tananarive, *Tantara*, 484-485.

Une première attaque de Tananarive eut lieu vraisemblablement en 1791 ou 1792 (167), au cours d'une épidémie de variole qui frappait les Merinatsimo dans leur capitale (168). La ville fut prise d'assaut, mais l'épidémie se propagea chez les vainqueurs qui durent abandonner leur conquête. La ville fut reconquise ensuite par Andrianampoinimerina.

On sait par Dumaine (169) que Tananarive était entre les mains de ce dernier roi début 1793. Mais l'année suivante (dans le comput merina), à la même époque, alors que la population de Tananarive célébrait la fête du Bain (170) (par conséquent le 3 mai 1793) les Merinatsimo surprirent les habitants et réduisirent en esclavage tous ceux qui ne purent prendre la fuite.

Les *Tantara* précisent :

« Beaucoup de gens furent emmenés en esclavage en ces circonstances. Et l'on dit que Ralesoka avait été capturée, mais elle parvint à s'enfuir le soir » (171).

La ville de Tananarive ne fut définitivement prise par Andrianampoinimerina qu'après un siège de trois mois (172), ce qui prouve la résistance opiniâtre des assiégés, en 1795 ou 1796 (173).

Il semble qu'une assez longue période de répit ait succédé à cette prise difficile. Andrianamboatsimarofy serait mort deux ans après la chute de la ville (174), et son fils Ramaromanompo lui succéda sans être inquiété tout d'abord en ses possessions.

(167) D'après certaines traditions, elle aurait succédé à d'autres escarmouches, au cours desquelles les Merinatsimo auraient trompé les Avaradrano en refusant de payer la rançon de prisonniers rendus. Mss. de Rainandriamampandry, 57 V, 58 RV.

(168) *Tantara*, 507 (Trad., T. III, p. 41).

(169) Voir Notes Valette in B.M. N^{os} 266-267 (juillet-août 1968), p. 715.

(170) *Tantara*, 508 (Trad., T. III, p. 42). C'est nous qui calculons la date.

(171) Un marché fut organisé à Morarano (Alarobia, à l'ouest d'Amboniloha) pour racheter les prisonniers.

(172) C'est lors du siège que pour la première fois auraient été utilisés des cerfs-volants enflammés, des *papango hazo*, Mss. Rainandriamampandry, 73 V ; la même tactique fut utilisée au siège d'Ambohibeloma du nord, en pays sihanaka, vers 1808 ou 1809.

(173) Cette date est fort imprécise. Les *Tantara* précisent seulement que les Avaradrano conquirent la ville trois fois et que les Merinatsimo les en chassèrent deux fois. C'est Hugon qui affirme, au retour de son voyage en Imerina en 1808, qu'Andrianampoinimerina était en possession de la ville depuis 12 ans, soit depuis 1796.

(174) *Tantara*, 563 (Trad., T. III, p. 125). Bien qu'ayant régné à Soananjakana (Anosizato), il fut enterré à Fenoarivo. Son tombeau est aujourd'hui à Antsahadinta. Cf. Le dépliant touristique de ce village. Office du tourisme de Madagascar, 1959.

Selon la tradition merina, Ramaromanompo aurait régné cinq ans à Fenoarivo (175). En admettant que son père soit mort en 1798, cela irait de 1798 à 1803. Effectivement Lebel assista aux derniers instants de sa royauté à l'été 1803, semble-t-il. A cette date, Anosizato était encore sa capitale. Deux mois plus tard (?), c'était la déroute complète, à Antsahadinta, village situé au sud d'Anosizato, et que Lebel pare du nom pompeux de « forteresse ».

Andrianampoinimerina n'avait pas voulu attaquer Ramaromanompo dès la mort de son père. Selon les *Tantara*, « les Avaradrano voulaient l'attaquer... » : mais Andrianampoinimerina dit :

« Laissons-le régner quelque temps, le royaume finira par me revenir » (176).

Le roi d'Ambohimanga, devenu celui de Tananarive, attaqua d'abord le Marovatana. Et ce n'est que « lorsque le Marovatana fut conquise qu'Andrianampoinimerina vint attaquer Ramaromanompo » (177).

Une première attaque, peut-être avant 1800, fut désastreuse. La capitale du Marovatana, Ambohidratrimo, résista avec acharnement. Andrianampoinimerina avait eu soin cependant de déclarer qu'il ne cherchait pas à faire de prisonniers, mais désirait donner la paix au peuple.

La leçon fut sans doute cruelle, car Andrianampoinimerina attendit quelques années avant de reprendre la lutte ; et il ne s'attaqua plus à la capitale, mais aux petits villages (178) :

« Quelque temps après, le prince d'Ambohidratrimo mourut. Le peuple en fut surpris et s'écria : « Nous pouvons prendre maintenant ce village, car le prince est mort ». Mais Andrianampoinimerina répliqua : « Vous ne réfléchissez donc pas ; c'est maintenant que la guerre sera dure, puisque *c'est un enfant qui règne* ». — Le peuple dit : « Pourquoi dites-vous cela ?, sous le règne de son père, peu s'en est fallu que nous ne nous en emparions ».

« Andrianampoinimerina (répliqua) : « Le père était vicieux, mais le fils est encore sans défaut et Dieu protège celui qui n'a jamais péché ». Le peuple resta stupéfait de la connaissance qu'avait Andrianampoinimerina des vérités surnaturelles ».

« Lorsqu'Andrianampoinimerina partit de nouveau pour attaquer les Marovatana à l'ouest d'Ambohidratrimo, il s'exprima ainsi : « Nous ne ferons que passer près d'Ambohidratrimo pour que l'enfant qui vient d'arriver au trône puisse faire sa volonté, pour augmenter ses défauts et l'amener à se soumettre

(175) *Tantara*, 563, §2. Ramaromanompo, son fils devint roi à Fenoarivo.

(176) *Tantara*, 563, §2. Une même tactique fut utilisée par Andrianampoinimerina pour la conquête du Marovatana. *Tantara*, 549 (Trad., T. III, p. 106).

(177) *Tantara*, 563, §2.

(178) *Tantara*, 549, T. III.

de son propre gré». Il ne fit que passer, dit-on, près d'Ambohidratrimo et n'attaqua que les petits villages qui en voyant les deux longs pavillons, Mahazovola et Mahazotany (179), se soumirent ; ainsi, les petits villages furent conquis. Ambohidratrimo se soumit aussi de son propre gré» (180).

Il faut dire que le jeune prince dont il est question était précisément Rabehety qui avait pris pour épouse la fille d'Andrianamboatsimarofy, Ravaonimerina. Il est curieux d'entendre alors de la bouche de celui qui était surnommé le « taureau aux grands yeux », que la vengeance peut attendre car « le fils est encore sans défaut ».

Les *Tantara* poursuivent (181) :

« Il se nommait Rabehety I avant son avènement au trône.

« Devenu Roi, il changea son nom en Andriantomponimerinamandimby, et lutta contre Andrianampoinimerina : « Je m'appelle Andriantomponimerinamandimby », dit-il. Andrianampoinimerina lui répondit :

« Je vous prends pour un imposteur ; vous vous unissez à d'autres pour me battre ; je vais faire en sorte que vous n'ayez rien ; nous en sommes aux recommandations de nos grand-mères Ramorabe et Ramanandrianjaka ; vous ne voulez pas servir de médiateur, vous prenez parti contre moi ; vous vous rangez du côté d'Andrianamboatsimarofy. Moi, je m'en tiens à la convention faite par les trois provinces de l'Imerina : si vous prenez parti contre moi, je vous considère comme ayant violé les recommandations de Ramorabe et le serment prêté ; vous tombez sous le coup des malédictions prononcées par Ramorabe ; je vous y prends et je finirai par vous vaincre ».

Et il est même étonnant qu'aucune allusion ne soit faite à la deuxième convention passée avec Andrianamboatsimarofy, car Rabehety, autant que son beau-père, pouvait être estimé coupable, pour s'être approprié le bien d'autrui.

La conquête des villages à l'ouest de la capitale aurait été obtenue grâce à l'aide des deux longs pavillons *saina* (182) et d'une idole *sampy* :

(179) Litt. respectivement « qui gagne l'argent », et « qui gagne le pays ». Les Merina semblent avoir attaché une vertu magique à ces pavillons brandis au vents, tout comme à leurs idoles *sampy*.

(180) Cette assertion est assez peu vraisemblable. Andriantomponimerina s'enfuit avec ses guerriers à Ambohitrimanjaka pour continuer la résistance à l'usurpateur.

(181) *Tantara*, 550 (Trad., T. III, p. 107). Selon le P. Callet, il s'agit d'un « récit supplémentaire ». Mais pour nous, ce texte nous apparaît comme le récit principal, le plus digne de créance, au contraire du premier.

(182) *Saina* — vraisemblablement du fr. « enseigne », mot du vocabulaire marin et venu de la côte est. Nous pensons que l'utilisation de ces enseignes a été apprise de quelques Européens venus sur les hauts plateaux à cette époque. On remarque que les « *saina* » concurrençaient sérieusement les *sampy*, dans leur

« On raconte qu'Andrianampoinimerina avait pu s'emparer de la partie de Marovatana qui s'étend à l'Ouest d'Ambohidratrimo, grâce à l'idole Manjakatsiroa (183) et à ses deux longs pavillons dont l'un'était blanc et l'autre rouge. Le blanc s'appelait Mahazotany, le rouge Mahazovola. Tous les Marovatana, en apprenant cela, se dirent : « Andrianampoinimerina s'est, dit-on, procuré des idoles qui ont nom Mahazotany, Mahazovola et Manjakatsiroa ; lorsqu'il envahit un pays, les habitants des villages où il passe tombent en défaillance, ne peuvent le voir, et il n'a plus, dit-on, qu'à les sagayer ».

« Tout le Marovatana ouest se soumit, bien qu'Ambohidratrimo ne fût pas encore pris » (184).

Mais bientôt Andriantomponimerina fut abandonné de tous ses sujets. Avec quelques guerriers il se réfugia d'abord à Ambohitrimanjaka sur la rive sud de l'Ikopa, où régnait son frère Andrianilana (185). C'est là, selon les *Tantara* que Rabehty aurait été fait prisonnier (186) et mis à mort. Cette version est fautive puisque Andriantomponimerina était encore auprès de son beau-frère à Anosizato au printemps 1804, quand Lebel y séjourna. Et il était encore à Antsahadinta avec sa femme Ravaonimerina quand Andrianampoinimerina vint assiéger ce dernier village. Le récit de Lebel permet ici de contredire catégoriquement la tradition historique recueillie par le P. Callet.

Les *Tantara*, au reste, sont peu diserts sur la capture de Ravaonimerina par Andrianampoinimerina : « Lorsque les Marovatana furent conquis et que Rabe-

efficacité magique. Le premier texte ne parle même pas de l'idole Manjakatsiroa. Christian G. Mantaux a fait paraître récemment une étude richement illustrée sur les « *Emblèmes malgaches anciens. Sceaux et drapeaux de 1787 à 1897* », parue dans le numéro spécial de la revue de Madagascar intitulée « *Dix ans d'indépendance* » (Nos 49-50, 1er et 2ème trim. 1970). A la page 164 de cette revue, il écrit à propos de Radama I : « Déjà tout enfant, son père le faisait accompagner dans ses déplacements par deux étendards, l'un blanc *Mahazovola* (qui donne de l'argent), l'autre rouge *Mahazotany* (qui donne la terre), le premier étant la couleur de l'idole Kelimalaza et l'autre celui de Manjakatsiroa et de Fantaka ». — « Pendant les premières années de son règne, il réunit les deux couleurs des isoles vénérés de ses ancêtres pour en faire un drapeau, les deux couleurs étant disposées en bandes horizontales avec le blanc en partie supérieure et le rouge en inférieure ». L'auteur poursuit : « Les peuples de la côte sont familiarisés depuis longtemps avec ces emblèmes. Et c'est précédé d'un drapeau rouge ou blanc qu'ils viennent en Imerina piller les villages », cette dernière assertion étant empruntée à J. Carol, auteur d'un livre paru en 1896, « *Chez les Hovas* ».

(183) Litt. « Deux rois ne règnent pas ensemble ».

(184) *Tantara*, 550 (Trad., T. III, p. 107).

(185) *Tantara*, 552 (Trad., T. III, p. 110), Andrianilana vaincu, Andrianampoinimerina prit sa fille, Ramisa, comme épouse.

(186) *Tantara*, 551 (Trad., T. III, p. 109). Selon les *Tantara* (T. III, p. 106), après la mort de Rabehty, les Marovatana rachetèrent les prisonniers de guerre et les bœufs capturés ; 3 piastres par personne et 4 sous par bœuf ».

hety fut mort, Andrianampoinimerina et Ravaonimerina s'unirent maritalement (187).

Grâce à Lebel, nous avons des détails plus précis et plus exacts sur le lieu et la date de cet événement. Cela se passait à Antsahadinta (« la vallée aux sangsues »), vers le mois de juin 1804.

Il est à supposer que Ramaromanompo et Andriantomponimerina, son beau-frère, au surnom de Rabehety, qui avait déjà perdu son royaume, sentant que toute résistance devenait inutile, résolurent de mettre fin à la guerre, ou tout au moins au siège de la ville, en livrant au vainqueur la femme convoitée, Ravaonimerina, dont Lebel parle sous le nom de Ravao (Ravao).

La femme de Rabehety obtint ainsi la vie sauve de son mari et de ses proches qui purent s'enfuir (188).

Les *Tantara* poursuivent :

« Ravao fut installée à Tananarive par Andrianampoinimerina, en vue de pacifier le territoire du Sud » (189).

Ceci montre son emprise morale sur le peuple des Merinatsimo, où avait régné son mari.

Ils ajoutent que Ravao avait un « fils » du nom de Razafimboa. La traduction est fautive ; il s'agit d'une fille et il faut rétablir le texte comme suit :

« Razafimboa était fille issue d'un autre père, de Ravaonimerina qu'Andrianampoinimerina épousa plus tard ».

Par Lebel, nous savons en effet que Razafimboa était une fille que sa tante Reni-amboa avait adoptée.

D'ailleurs, quand cette fille fut nubile, Andrianampoinimerina s'empressa également de la prendre en mariage.

Nous savons enfin par les *Tantara* que « Ravao n'eut pas d'enfant avec Andrianampoinimerina », mais elle fut considérée comme la mère de Radama, ceci sur les instructions d'Andrianampoinimerina lui-même.

« Lorsque je ne serai plus ici, dit-il, quand vous aurez à prononcer des discours, peuple, dites : « Ravao, mère de Lahidama ; dites aussi : vivent les deux mères ».

(187) *Tantara*, 552 (Trad., T. III, p. 110).

(188) La tradition rapportée par les *Tantara* est différente : « Le village d'Ambohitrimanjaka fut pris ; Andriantomponimerimandimby (Rabehety) fut fait prisonnier et mis à mort... Rabehety n'avait pas reçu la bénédiction de Ramorabe (grand'mère d'Andrianampoinimerina) ». *Tantara*, 551 (Trad., T. III, pp. 109-110).

(189) De même, Ravaomanjaka, fille de Maromanompo fut épousée par Andrianampoinimerina qui la plaça à Fenoarivo en vue de pacifier le pays.

Les *Tantara* expliquent :

« Rambolamasoandro (femme d'Andrianampoinimerina), donna naissance à Radama et Andrianampoinimerina fit considérer Ravao comme sa mère ; cet ordre fut exécuté après sa mort. Toutes les autres femmes d'Andrianampoinimerina devinrent femmes par héritage (190) de Radama, après la mort d'Andrianampoinimerina ; tandis que Rambolamasoandro et Ravao restèrent ses mères » (191).

Les *Tantara* ne disent cependant pas que Ravao avait adopté Radama ; elle n'était donc pas sa mère adoptive.

Son rôle prééminent dans la famille royale doit être recherché ailleurs. C'est ici encore Lebel qui nous fournit une explication valable : « elle était l'héritière du trône d'Imerina ». Par son ascendance royale, elle était prédisposée à transmettre le droit régalien.

Dès lors, on comprend pourquoi Andrianampoinimerina avait conclu avec Andrianamboatsimarofy un accord d'échange, contre sa sœur. Son mariage avec Ravao qui aurait sans doute permis d'éviter d'entrer en lutte contre Andrianamboatsimarofy son père, car il faut souligner que selon les règles de transmission du trône telles qu'elles apparaissent avoir été suivies au cours du XVIIIème siècle, ce n'était point le fils du roi qui succédait à son père, mais le fils de sa sœur (192). Toutefois, les différences faisaient parfois que le fils du roi était appelé à régner de façon provisoire dans l'attente de la majorité de son neveu, ou qu'il était tenté d'entrer en lutte contre lui pour conquérir le pouvoir.

De telles rivalités semblent bien pouvoir expliquer de nombreuses guerres intestines en pays merina jadis.

*
* *

L'apport des documents laissés par Lebel, tout fragmentaires qu'ils soient, est capital pour la connaissance de la poursuite des campagnes d'Andrianampoinimerina après la chute de Tananarive (1796 ?). Non seulement les précisions données par Lebel permettent de dater la fin des royaumes du Marovatana et de l'Atsimondrano à la chute de la « forteresse » d'Antsahadinta, en août 1803, mais encore elles nous font mieux connaître la diplomatie remarquable du grand roi qui sut s'attacher la fidélité des peuples soumis. En même temps qu'il

(190) Selon l'institution coutumière du *vadi-lova* ou « héritage des femmes ».

(191) *Tantara*, (Trad., T. III, p. 110).

(192) A. Délivré, *op. cit.* Voir notamment le sous-chapitre : « La grande innovation d'Andriamasinavalona. Légitimité du neveu utérin (*zanak'anabavy*), pp. 320-330.

combattait ses rivaux, prétendants à l'indépendance, il tendait en effet à réunifier l'Imerina, invoquant pour cela les messages de ses « grands mères » : Ramorabe et Ramanandrianjaka, et recherchant des alliances matrimoniales. C'est ainsi qu'après avoir convoité depuis longtemps Ravaonimerina, seule susceptible à ses yeux de transmettre des droits régaliens indiscutables, il l'obtint lors de la défaite de Ramaromanompo, fils d'Andrianamboatsimarofy, mari à qui elle était restée fidèle jusqu'en sa dernière retraite d'Antsahadinta. Andrianampoinimerina s'unit à elle, mais n'en eut pas d'enfants. Il s'unit à sa fille adoptive, de même qu'à la fille de Ramaromanompo, et à bien d'autres, qu'il choisit parmi les descendants des rois déchus ; non pour savourer sa victoire, mais pour réunir en son giron toutes les lignées aptes à régner, et couper court à toutes vellétés d'indépendance.

Mesure habile, qui l'amènera également à sacrifier, à l'approche de sa mort, ses deux fils aînés, pour éviter au fils cadet préféré, Radama, une contestation possible de sa légitimité. Lebel ajoute encore qu'il aurait sacrifié au même autel un de ses propres frères, dont les *Tantara* ne disent mot.

Mais nous devons, à choisir entre les *Tantara* et Lebel, opter pour Lebel, témoin de choix car il était introduit — comme il le dit — auprès de la famille royale réfugiée à Antsahadinta, témoin objectif, et — ceci n'est pas la moindre de ses qualités — soucieux de comprendre.

Les écrits de Lebel apportent ainsi un complément d'information inappréciable aux *Tantara* pour une période charnière de l'histoire malgache.

SUMMARY

The Merina history period which began with the first european testimony is enriched with new texts the public did not know about up to now.

This article is attempting to go back over the biography of Lebel, a french negociator at the end of the eighteenth century and trying to rediscover that man's activity periods in Madagascar and his various itinerary in the island from every known document. Lebel reached the High Lands between 1801 and 1803 and left us two accounts of his stay from which we could get one, the one transcribed in Mauritius island in 1816 at the regnest of Governor Farghar. That text is presented here with all the necessary critical device, preceded by a letter from Lebel dated 20th May 1802, in which be announced his plan to make a journey to Imerina and solicited the Mauritius island governor's support. Although Lebel did not meet Andrianampoinimerina personally not did he certainly go to Antananarivo not even to Ambohimanga, he travelled all over the South of Imerina and witnessed some very important events. This fact gives his evidence a great value for the history of Imerina, turning point in the XIXth century.

FAMINTINANA

Hevitra telo loha no iompanan' ity lahatsoratr' Ingahy Hébert ity :

- fitantarana ny fiainan' i Lebel, mpivarotra tera-tany frantsay ananki-ray niaina tamin' ny faramparan' ny taon-jato faha-XVIII ;*
- famaritana ny fotoana nijanonany teto Madagasikara ;*
- fiezahana hamantatra ny toerana rehetra nalehany tamin' izany.*

Nodinihin' i Hébert daholo izay mety ho antontan-taratasy fantatra ankehitriny mikasika io mpivarotra io.

Tao anelanelan' ny taona 1801 sy 1803 no tafiditra teto am-povoan-tany i Lebel. Lahatsoratra roa no nosoratany mikasika io diany io, ka ny iray nosoratany fony izy tao Morisy tamin' ny 1816, araka ny fangatahan' ny governora Farquhar, ka voatahiry mandrak' ankehitriny. Asehon' i Hébert antsika eto io lahatsoratra io, miaraka amin' ny fanazavana samihafa ilaina. Taratasy nosoratan' i Lebel tamin' ny 20 mey 1802, nanambarany ny fikasany hiditra an' Imerina ary mangataka fanampiana avy amin' ny governoran' ny nosy Morisy no mialoha ny fitantarana. Tsy afaka nifanatri-tava tamin' Andrianampoinimerina anefa izy, ary inoana koa fa tsy tafakatra akory na tao Antananarivo, na tao Ambohimanga, saingy voatetiny daholo kosa ny faritra atsimon' Imerina ary nanatri-maso ny zava-dehibe sasantsasany nitranga tamin' izany fotoana izany izy.

Koa manana ny lanjany tokoa eo amin' ny fahalalana ny tantaran' Imerina tamin' ny voalohandohan' ny taon-jato faha-XIX, araka izany, ny soratra navelany.